

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Lundi 11 mai 2026 à 18 heures 10

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

N°	<i>INSTALLATION DU CONSEIL DESIGNATIONS ET REPRESENTATIONS</i>	<i>RAPPORTEURS et VOTES</i>
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	<i>Christophe BÉCHU, Président</i>
1	Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - Désignation de représentants élus - DEL-2026-77	<i>Le conseil donne acte</i>
2	Commission d'examen des délégations de service public (CDSP) et Commission d'appel d'offres (CAO) - Conditions de dépôt des listes - DEL-2026-78	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
3	Commission d'examen des délégations de service public (CDSP) - Election des membres - DEL-2026-79	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
4	Commission d'appel d'offres (CAO) - Désignation de représentant - DEL-2026-80	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
5	Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des membres - DEL-2026-81	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
6	Commission de contrôle - Désignation de représentants - DEL-2026-82	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
7	Instances internes diverses - Désignation de représentants - DEL-2026-83	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>

8 Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) - Désignation de représentants - DEL-2026-84

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote :
M. Philippe BOLO, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Alexa CHAMORET, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Josy FROGER, M. Jérémy GIRAULT, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Romain LAVEAU, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Fabien VETEAU.

9 Syndicats mixtes divers - Élection des représentants d'Angers Loire Métropole - DEL-2026-85

Le conseil adopte à l'unanimité

10 Sociétés publiques locales et sociétés d'économie mixte locales - Désignation de représentants - DEL-2026-86 :

Véronique MAILLET, Vice-présidente

1- Désignation au sein de la SAEML Alter cités

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote :
M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Christine BLIN, Mme Anita DAUVILLON, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Benjamin

2- Désignations au sein des autres organismes concernés

*KIRSCHNER, M. Romain
LAVEAU, Mme Nabila
OTMANI, Mme Aurélia
PERROTTE, M. Florian
RAPIN, M. Bruno RICHOU,
Mme Laure RONDEAU-
DESROCHES, M. Laurent
SAVREUX, M. Youssouf
SENOUSSI, M. Augustin
THIEFFRY.*

Christophe BÉCHU, Président

***Le conseil adopte à
l'unanimité des suffrages
exprimés***

*N'ont pas pris part au vote:
Mme Roselyne BIENVENU,
M. Jean-Paul PAVILLON,
M. Roch BRANCOUR,
Mme Jeanne BEHRE-
ROBINSON, M. Philippe
BOLO, M. Lamine NAHAM,
M. Patrice MANGEARD,
M. Richard YVON,
Mme Isabelle RAIMBAULT,
M. Anthony LUSSON,
Mme Christine BLIN,
M. Sébastien BODUSSEAU,
Mme Lydie BOURBON,
M. Baris BOY, M. Mickaël
BRETON, M. Jean-Louis
CADEAU, Mme Alexa
CHAMORET, M. Laurent
DAMOUR, Mme Anita
DAUVILLON, Mme Marianne
DESSET, Mme Karine ENGEL,
M. Simon GIGAN, M. Jérémie
GIRAULT, M. Julien
GUILLANT, M. Maxence
HENRY, M. Mickaël JOUSSET,
M. Benjamin KIRSCHNER,
M. Romain LAVEAU,
Mme Nabila OTMANI,
Mme Aurélia PERROTTE,
M. Marc PIERROT, M. Florian
RAPIN, M. Bruno RICHOU,
Mme Laure RONDEAU-
DESROCHES, M. Laurent
SAVREUX, M. Youssouf
SENOUSSI, M. Augustin
THIEFFRY, M. Pierric
THUAUD, M. Fabien
VETEAU, M. Daniel VICENTE.*

11 Organismes extérieurs du secteur de l'habitat et du logement - Désignation de représentants - DEL-2026-87

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

*N'ont pas pris part au vote :
Mme Roselyne BIENVENU,
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. William BENAÏSSA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE.*

12 Organismes extérieurs des secteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'agriculture - Désignation de représentants - DEL-2026-88

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

*N'ont pas pris part au vote :
Mme Roselyne BIENVENU,
M. Jean-Paul PAVILLON,
Mme Véronique MAILLET,
M. Patrice MANGEARD,
M. Franck POQUIN,
M. Richard YVON, Mme Lydie BOURBON, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Josy FROGER, M. Jérémy GIRAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Frédérique RICOU, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES.*

13 Organismes extérieurs des secteurs de la mobilité et des transports - Désignation de représentants - DEL-2026-89

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

*N'ont pas pris part au vote :
M. Roch BRANCOUR,
M. Benoît COCHET,
Mme Béatrice STEPHAN.*

14	Organismes extérieurs des secteurs de l'environnement et de la biodiversité - Désignation de représentants - DEL-2026-90	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote:</i> M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Anthony LUSSON, M. Simon GIGAN.</p>
15	Organismes extérieurs des secteurs du cycle de l'eau et de la gemapi - Désignation de représentants - DEL-2026-91	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, M. Philippe BOLO, M. Robert BIAGI, M. Arnaud HIE, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU.</p>
16	Organismes extérieurs des secteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Désignation de représentants - DEL-2026-92	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote:</i> M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Christine FARGES, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Isabelle PRIME, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, Mme Léa VERNEREY, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE.</p>
17	Organismes extérieurs des secteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion - Désignation de représentants - DEL-2026-93	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote :</i> M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Isabelle</p>

18	Organismes extérieurs divers - Désignation de représentants - DEL-2026-94	<p><i>RAIMBAULT, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Baris BOY, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Antoine LELARGE, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Marc PIERROT, M. Bruno RICHOU, Mme Laure RONDEAU-DESROCHE, M. Youssef SENOUSI, M. Fabien VETEAU.</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote : Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, M. Philippe BOLO, Mme Marie De TOURNEMIRE, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, Mme Marianne DESSET, M. Simon GIGAN, M. Antoine LELARGE, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, M. Antoine ROBERT- CAPBLANCQ, M. Fabien VETEAU.</i></p>
N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS et VOTES
19	<p>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p> <p>Mobilités - Déplacements</p> <p>Stratégie des déplacements - Convention relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale pour les transports collectifs Destineo 5 - Avenant 1 - DEL-2026-95</p> <p>Déchets</p>	<p><i>Benoît COCHET, Vice- président</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p> <p><i>Philippe BOLO, Vice-président</i></p>
20	Dispositif de compensation carbone 2025 en faveur d'Angers Loire Métropole - Versement de recette par le prestataire de collecte en porte en porte des déchets ménagers, assimilés et recyclables - DEL-2026-96	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>

	<p>Cycle de l'eau</p> <p>21 Eau - Charbon actif en poudre pour l'usine de production d'eau potable - Marché de fournitures - DEL-2026-97</p> <p>22 Eau et assainissement - Loire-Authion - Transfert de biens meubles et immeubles - Prise en gestion des ouvrages - Avenant n°3 - DEL-2026-98</p> <p>23 Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Etablissement public Loire - Convention d'investissement relative au système d'endiguement de Vernusson 2026-2028 - DEL-2026-99</p>	<p><i>Jean-Paul PAVILLON, Vice-président</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>
	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <p>Emploi et Insertion</p> <p>24 Structures d'insertion par l'activité économique - Conventions 2026 - Attribution de subventions - DEL-2026-100</p> <p>25 Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) - Programmation 2026 - Convention avec l'Association de gestion Europe inclusion 49 (AGEI 49) - DEL-2026-101</p> <p>Rayonnement et coopérations</p> <p>26 Tournoi de tennis WTA "Open Angers Loire Trélazé 2026" - Convention de partenariat - Attribution d'une subvention - Approbation - DEL-2026-102</p>	<p><i>Roch BRANCOUR, Vice-président</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote : Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Sébastien BOUSSION, M. Antoine LELARGE.</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></p> <p><i>N'a pas pris part au vote : Mme Isabelle RAIMBAULT.</i></p> <p><i>Sophie LEBEAUPIN, Vice-présidente</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>
	<p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>Habitat et Logement</p> <p>27 Délégation des aides à la pierre (2022-2027) - Exercice 2026 - Avenants annuels n°10 à la convention générale et n°9 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé (Anah) - DEL-2026-103</p>	<p><i>Jeanne BEHRE-ROBINSON, Vice-présidente</i></p> <p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>

	<p>Aménagement</p>	<p><i>Jeanne BEHRE-ROBINSON, Vice-présidente</i></p>
28	<p>Boucles Vertes - Avenant à la convention de transfert de gestion avec la SNCF - Convention avec Marignan et l'ASL pour encadrer les conditions de franchissement de la voie verte - DEL-2026-104</p>	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>
	<p>Voirie et espaces publics</p>	<p><i>Patrice MANGEARD, Vice-président</i></p>
29	<p>Aménagement des places Académie-Kennedy - Phase 2: Aménagement de la place de l'Académie et de ses abords - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché - DEL-2026-105</p>	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>
30	<p>Travaux d'aménagement de voirie sur domaine public routier départemental - RD107, RD113 - Conventions d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire et les communes de Cantenay-Epinard et du Plessis-Grammoire - DEL-2026-106</p>	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>
		<p><i>Christophe BÉCHU, Président</i></p>
31	<p>Opérations de travaux de voirie - Création d'une commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants - DEL-2026-107</p>	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>
32	<p>Opérations de travaux de voirie - Commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants - Angers - Rue de la Chalouère - Délimitation d'un périmètre d'indemnisation - DEL-2026-108</p>	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>
	<p>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</p> <p>Bâtiments et patrimoine communautaire</p>	<p><i>Lamine NAHAM, Vice-président</i></p>
33	<p>Restructuration de la pyramide du Lac de Maine - Avenant aux marchés de travaux - DEL-2026-109</p>	<p><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></p>

Finances

34 Angers - "ZAC Plateau des Capucins" - Alter cités - Financement de l'opération d'aménagement - Garantie d'emprunt obligataire - DEL-2026-110

Anthony LUSSON, Vice-président

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

*N'ont pas pris part au vote :
M. Christophe BÉCHU,
Mme Roselyne BIENVENU,
M. Roch BRANCOUR,
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX.*

35 Angers - "ZAC du plateau de la Mayenne" - Alter cités - Financement de l'opération d'aménagement - Garantie d'emprunt obligataire - DEL-2026-111

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

*N'ont pas pris part au vote :
M. Christophe BÉCHU,
Mme Roselyne BIENVENU,
M. Roch BRANCOUR,
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.*

36 Angers - Quartier Monplaisir NPNRU - Alter public - Opération d'aménagement urbain - Garantie d'emprunt - DEL-2026-112

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

*N'ont pas pris part au vote :
M. Jean-Paul PAVILLON,
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGÉARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY.*

37 Autorisation de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat - Ouverture de comptes à terme - DEL-2026-113

Le conseil adopte à l'unanimité

38 Finances - Régularisation des comptes de tiers - Créances éteintes - Admissions en non-valeur. - DEL-2026-114

Le conseil adopte à l'unanimité

Christophe BÉCHU, Président

39 Angers - "Angers Rive Droite" - Alter services - Réseau de Chaleur - Garantie d'emprunt obligataire - DEL-2026-115

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

*N'ont pas pris part au vote :
Mme Isabelle RAIMBAULT,
M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON,
Mme Alexa CHAMORET,
Mme Anita DAUVILLON,
Mme Karine ENGEL, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT,
M. Maxence HENRY,
M. Romain LAVEAU,
Mme Nabila OTMANI,
M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES,
M. Laurent SAVREUX,
M. Youssef SENOUSI.*

Achat - Commande publique

40 Prestations de traiteurs - Marché porté par la centrale d'achats d'Angers Loire Métropole au bénéfice de tous ses adhérents - Autorisation de signature des contrats - DEL-2026-116

Le conseil adopte à l'unanimité

41 Accord-cadre de prestations techniques de sonorisation, d'éclairage et de mise à disposition de matériels pour les événements de la ville d'Angers et Angers Loire Métropole - DEL-2026-117

Le conseil adopte à l'unanimité

Ressources humaines

42 Élections professionnelles - Renouvellement des instances représentative du personnel - Suppression du paritarisme numérique - Constitution d'un comité social territorial (CST) unique - Renouvellement des commissions administratives paritaires (CAP) et de la commission consultative paritaire (CCP) - DEL-2026-118

Roselyne BIENVENU, Vice-présidente

Le conseil adopte à l'unanimité

<p>Liste des décisions de la commission permanente</p> <p>Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales</p> <p>Liste des marchés pris en application de la délégation du conseil au président</p> <p>Questions diverses</p>	<p><i>M. le Président</i></p> <p><i>Le Conseil donne acte</i></p> <p><i>Le Conseil donne acte</i></p> <p><i>Le Conseil donne acte</i></p>
---	---

Angers, le 12 mai 2026

Christophe BECHU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2026-77

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - Désignation de représentants élus

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

En application des dispositions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est un établissement public administratif présidé par le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le conseil d'administration comprend paritairement des membres élus et des membres nommés. Ces derniers seront nommés par arrêté du président de l'EPCI dans les conditions de la réglementation applicable.

Conformément à l'article R.123-29 du code de l'action sociale et des familles, *« l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale élit ses représentants au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale au scrutin majoritaire à deux tours. Il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste. Le scrutin est secret.*

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège. ».

Il convient donc de désigner les nouveaux représentants au sein du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale.

Considérant le dépôt de la liste A, comprenant les candidatures suivantes :

- Isabelle RAIMBAULT (Saint-Barthélemy-d'Anjou) ;
- Béatrice STEPHAN (Saint-Lambert-La-Potherie) ;
- Lydie BOURBON (Rives-du-Loir-en-Anjou) ;
- Marc PIERROT (Beaucouzé) ;
- Josy FROGER (Saint-Clément-de-la-Place) ;
- Christelle LARDEUX-COIFFARD (Angers) ;
- Claire SIBILEAU (Verrières-en-Anjou) ;
- Daniel RAVERDY (Longuenée-en-Anjou) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-17 et suivants et L. 5215-20 et suivants,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-6 et suivants, R. 123-27 et suivants,
Vu les statuts modifiés d'Angers Loire Métropole par arrêté préfectoral DRAJ-BCL n°2025-225 du 31 octobre 2025,
Vu le procès-verbal des élections réalisées au cours de la présente séance, annexé à la présente délibération,
Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026
Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 22 avril 2026

DELIBERE

Choisit le scrutin de liste et procède à l'élection au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale d'Angers Loire Métropole :

A l'issue de l'opération de vote, sont élus au conseil d'administration du CIAS d'Angers Loire Métropole :

- Isabelle RAIMBAULT (Saint-Barthélemy-d'Anjou) ;
- Béatrice STEPHAN (Saint-Lambert-La-Potherie) ;
- Lydie BOURBON (Rives-du-Loir-en-Anjou) ;
- Marc PIERROT (Beaucouzé) ;
- Josy FROGER (Saint-Clément-de-la-Place) ;
- Christelle LARDEUX-COIFFARD (Angers) ;
- Claire SIBILEAU (Verrières-en-Anjou) ;
- Daniel RAVERDY (Longuenée-en-Anjou) ;

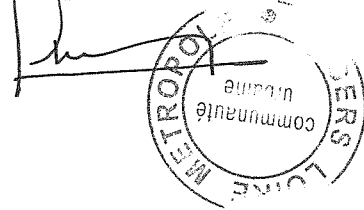
Et les autorise à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée par le conseil d'administration du CIAS.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 2

Délibération n° : DEL-2026-78

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Commission d'examen des délégations de service public (CDSP) et Commission d'appel d'offres (CAO) - Conditions de dépôt des listes

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Conformément à l'article D.1411-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes des commissions des délégations de service public (CDSP) et des commissions d'appel d'offres (CAO).

Les conditions de dépôt des listes sont les suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir,
- les listes devront être déposées avant le début de la séance du conseil communautaire.

La composition des commissions est valable pour la durée du mandat.

Par renvoi de l'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), en application de l'article L.2121-21 de ce même code, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Conformément aux articles L.1411-5 et L.1414-2 du CGCT, les commissions sont composées, :

- par l'autorité habilitée à signer le contrat ou son représentant, président,
- par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le(a) président(e) de la commission peut inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence à participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du contrat.

Il est proposé de désigner, dans une délibération distincte, les représentants de l'assemblée délibérante pour siéger au sein de la commission d'examen des délégations de service public et au sein de la commission d'appel d'offres.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.1411-1 et suivants, L.1414-2, L.2121-21, L.5211-1 et suivants, L.5215-1 et suivants et D.1411-3 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

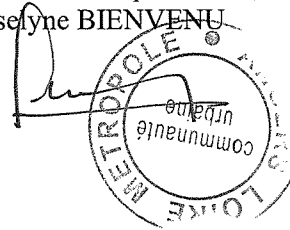
Approuve la création de la commission d'examen des délégations de service public et de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Approuve les conditions de dépôt des listes des commissions d'examen des délégations de service public (CDSP) et des commissions d'appel d'offres (CAO), telles que fixées dans la présente délibération, étant entendu que chaque liste doit indiquer le prénom et le nom des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2026-79

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Commission d'examen des délégations de service public (CDSP) - Election des membres

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(ENT) EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(ENT) ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Les concessions, ou délégations de service public (DSP), sont des contrats soumis à une procédure spécifique issue de la loi Sapin n° 93-122 du 29 janvier 1993, stipulée aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle a fait l'objet de nombreuses modifications.

L'article L.1411-5 de ce code stipule qu'« Une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5252-1 à L.5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. »

La commission établit un rapport, transmis à l'assemblée délibérante, présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

La commission a également pour rôle de rendre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La commission est composée, pour les établissements publics :

- par l'autorité habilitée à signer la convention de DSP ou son représentant, président,
- par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le président de la commission (le président de la communauté urbaine ou son représentant désigné par arrêté) peut inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence à participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Suite au renouvellement municipal et à l'installation du nouveau conseil communautaire, il convient d'élire les membres de la commission d'examen des délégations de service public, pour la durée du mandat.

Considérant les candidatures qui ont été formulées, il a été décidé de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de désigner, comme indiqué ci-dessous, les représentants de l'assemblée délibérante pour siéger au sein de la Commission d'examen des délégations de service public.

Considérant la liste des candidatures :

- 5 membres titulaires :
 - Nicole de BERSACQUES-MICHAUX
 - Philippe BOLO
 - Anthony LUSSON
 - Lamine NAHAM
 - Benoît COCHET
- 5 membres suppléants :
 - Véronique MAILLET
 - Florian RAPIN
 - Daniel RAVERDY
 - Laurent SAVREUX
 - Aurélia PERROTTE

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.1411-5 et suivants, L.2121-21, L.5211-1 et suivants, L.5215-1 et suivants et D.1411-3 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Procède à l'élection des membres de la commission de délégations de service public comprenant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants selon la liste proposée par la majorité et la minorité ;

Désigne les représentants suivants selon les modalités mentionnées ci-dessus :

Président : Le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant désigné par arrêté

- 5 membres titulaires :

- Nicole de BERSACQUES-MICHAUX
- Philippe BOLO
- Anthony LUSSON
- Lamine NAHAM
- Benoît COCHET

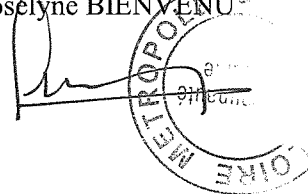
- 5 membres suppléants :

- Véronique MAILLET
- Florian RAPIN
- Daniel RAVERDY
- Laurent SAVREUX
- Aurélia PERROTTE

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécoeurs dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU®



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 4

Délibération n° : DEL-2026-80

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Commission d'appel d'offres (CAO) - Désignation de représentant

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La commission d'appel d'offres (CAO) joue un rôle central dans le bon fonctionnement d'Angers Loire Métropole. Elle est chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée et notamment à veiller à :

- garantir la transparence et l'équité dans l'attribution des marchés publics ;
- faire une bonne utilisation des deniers publics ;
- contribuer activement à la mise en œuvre des politiques publiques locales à travers le suivi rigoureux des procédures d'achat.

Le bon fonctionnement de cette commission est essentiel pour assurer la tenue des calendriers de passation des marchés et la continuité de certains services publics majeurs (eau, déchets, transports, voirie...).

Aux termes des dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la CAO est composée du président d'Angers Loire Métropole, président de droit, ou de son représentant, de cinq membres élus titulaires et de cinq membres élus suppléants.

L'élection des membres élus titulaires et suppléants se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le président délégué de la CAO sera désigné par arrêté du président.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la liste déposée et proposant les élus suivants :

En qualité de membres titulaires :

- 1. Franck POQUIN
- 2. Laurent DAMOUR
- 3. Josy FROGER
- 4. Patrice MANGEARD
- 5. Mickaël JOUSSET

En qualité de membres suppléants :

- 1. Roselyne BIENVENU
- 2. Arnaud HIE
- 3. Stéphane PABRITZ
- 4. Sophie LEBEAUPIN
- 5. Benoît COCHET

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette élection,
Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) comprenant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au regard de la(les) liste(s) déposée(s).

Désigne les représentants suivants selon les modalités mentionnées ci-dessus :

Président : le président ou son représentant, désigné par arrêté,

En qualité de membres titulaires :

- 1. Franck POQUIN
- 2. Laurent DAMOUR
- 3. Josy FROGER
- 4. Patrice MANGEARD
- 5. Mickaël JOUSSET

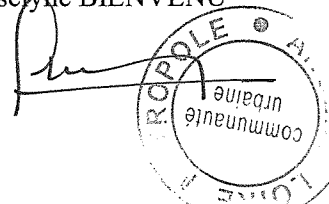
En qualité de membres suppléants :

- 1. Roselyne BIENVENU
- 2. Arnaud HIE
- 3. Stéphane PABRITZ
- 4. Sophie LEBEAUPIN
- 5. Benoît COCHET

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2026-81

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des membres

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été instituée par la loi n°2002-276 du 27 février 2002, dite « Loi de démocratie de proximité ». Selon l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants (...) créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.* »

Présidée par le président de l'organe délibérant ou son représentant, la CCSPL est composée de membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et de représentants d'associations locales. En fonction de l'ordre du jour, le Président peut également inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La commission examine chaque année :

- les rapports annuels des délégataires de service public,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports mentionnés à l'article L.2234-1 du code de la commande publique établis par les titulaires de marchés de partenariat.

La commission est consultée, pour avis, sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur le principe de déléguer le service,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du CGCT,
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.1413-1, L.2121-21, L.5211-1 et suivants et L.5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures qui ont été formulées, il est proposé de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de désigner, comme indiqué ci-dessous, les représentants d'Angers Loire Métropole pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux :

Considérant les candidatures :

- membres titulaires :
 - 1. Benoît COCHET
 - 2. Jean-Paul PAVILLON
 - 3. Sébastien BODUSSEAU
 - 4. Roselyne BIENVENU
 - 5. Philippe BOLO
 - 6. Christophe CHUPIN
 - 7. Béatrice STEPHAN
 - 8. Véronique MAILLET
 - 9. Léa VERNEREY

- membres suppléants :
 - 1. Frédérique RICOU
 - 2. Lamine NAHAM
 - 3. Robert BIAGI
 - 4. Daniel RAVERDY
 - 5. Jean-Louis CADEAU
 - 6. Marina CHUPIN
 - 7. Karine ENGEL
 - 8. Aurélia PERROTTE
 - 9. Dimitri LOISEAU

- représentants d'associations locales :
 - CLCV (Consommation logement et cadre de vie)
 - UFC Que Choisir 49 (Union fédérale des consommateurs)
 - France Nature Environnement
 - UDAF (Union départementale des associations familiales)
 - UNPI 49
 - Anjou Tourisme
 - INDECOSA - CGT
 - UDCSF (Union départementale de la confédération syndicale des familles)
 - ADECC (Association de développement de l'économie circulaire collaborative)

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Fixe la composition de la commission consultative des services publics locaux dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, comme suit :

- président : le président ou son représentant ;
- 9 membres titulaires ;
- 9 membres suppléants ;
- 9 représentants des associations de défense des consommateurs et usagers volontaires.

Autorise à l'unanimité la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux par scrutin public.

Désigne les candidats et représentants d'associations suivants :

- membres titulaires :
 - 1. Benoît COCHET
 - 2. Jean-Paul PAVILLON
 - 3. Sébastien BODUSSEAU
 - 4. Roselyne BIENVENU
 - 5. Philippe BOLO
 - 6. Christophe CHUPIN
 - 7. Béatrice STEPHAN
 - 8. Véronique MAILLET
 - 9. Léa VERNEREY

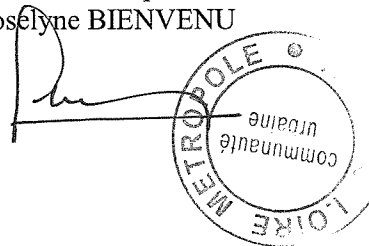
- membres suppléants :
 - 1. Frédérique RICOU
 - 2. Lamine NAHAM
 - 3. Robert BIAGI
 - 4. Daniel RAVERDY
 - 5. Jean-Louis CADEAU
 - 6. Marina CHUPIN
 - 7. Karine ENGEL
 - 8. Aurélia PERROTTE
 - 9. Dimitri LOISEAU

- représentants d'associations locales :
 - CLCV (Consommation logement et cadre de vie)
 - UFC Que Choisir 49 (Union fédérale des consommateurs)
 - France Nature Environnement
 - UDAF (Union départementale des associations familiales)
 - UNPI 49
 - Anjou tourisme
 - INDECOSA CGT
 - UDCSF (Union départementale de la confédération syndicale des familles)
 - ADECC (Association de développement de l'économie circulaire collaborative)

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Rosélyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2026-82

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Commission de contrôle - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(ENT) EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(ENT) ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

En complément de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) chargée notamment du contrôle des rapports annuels, le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en son article R.2222-1 que « *toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations* ».

L'article R.2222-3 du CGCT précise également que « *Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement les comptes mentionnés à l'article R.2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement* ».

Cette commission peut exercer un contrôle sur place et sur pièces des comptes détaillés des opérations menées par le co-contractant concernant la convention financière et son équilibre financier.

Elle examinera prioritairement les comptes détaillés des concessions et des délégations de services publics (DSP), des contrats de prestations intégrées, des contrats de partenariat, des marchés globaux de performance, des conventions de prêts ou de garanties d'emprunt octroyées par la collectivité. Elle rend un rapport et peut faire des préconisations.

Il convient de fixer la composition de la commission de contrôle.

Cette commission ayant une obligation de complémentarité avec le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), sa composition pourrait être la suivante :

- le président délégué de la CCSPL,
- deux conseillers communautaires.

Ces membres seront assistés notamment des agents du Conseil de gestion, des Affaires juridiques et des Finances, et le cas échéant, d'un prestataire tiers.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.2121-21, L.5211-1 et suivants, L.5215-1 et suivants et R.2222-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Fixe la composition de la commission de contrôle, telle que précisée dans l'exposé ci-dessus.

Autorise à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

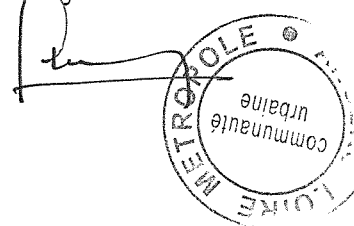
Procède à l'élection de ses membres :

- le président délégué de la CCSPL,
- Véronique PINEAU,
- Olivier LAIGNEAU,
- assistés des représentants des services, notamment du Conseil de gestion, des Affaires juridiques et des Finances,
- assistés le cas échéant, d'un prestataire tiers.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2026-83

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Instances internes diverses - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des conseillers communautaires pour siéger dans les instances internes suivantes :

- Comité d'éthique du crématorium de Loire-Authion ;
- Comité d'éthique du crématorium de Montreuil-Juigné ;
- Commission de portage foncier ;
- Commission de recours gracieux - Eau et Assainissement ;
- Commission locale du site patrimonial remarquable d'Angers ;
- Commission locale du site patrimonial remarquable ligérien.

Les **comités d'éthique des crématoriums de Loire-Authion et de Montreuil Juigné** ont un rôle de conseil, d'évaluation du service rendu et d'amélioration des pratiques et sont composés notamment du délégataire chargé de l'exploitation de l'équipement, de l'association des crématisés, des opérateurs funéraires et des associations de consommateurs. Dans chacun de ces comités siègent deux conseillers communautaires désignés par le conseil.

La **commission de portage foncier** intervient dans le cadre de la compétence « réserves foncières » d'Angers Loire Métropole, et a pour mission d'examiner les demandes de portage foncier des communes, et de leur apporter une réponse, en les fléchissant vers les outils de portage foncier disponibles sur le territoire. Y siègent huit conseillers communautaires désignés par le conseil.

La **commission de recours gracieux - Eau et Assainissement** a pour rôle d'examiner les contestations des décisions de dégrèvement et de statuer sur les dossiers litigieux. Elle intervient en complément de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011, en examinant les contestations pour des situations non couvertes ou non conformes à ses critères. Y siègent cinq conseillers communautaires désignés par le conseil.

La **commission locale du site patrimonial remarquable d'Angers** et la **commission locale du site patrimonial remarquable ligérien** assurent le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de gestion de ces sites, à savoir le plan de sauvegarde et de mise en valeur et le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine. La première comprend cinq conseillers communautaires désignés par le conseil et la seconde trois.

Enfin, deux changements doivent être réalisés s'agissant des désignations d'élus dans les commissions thématiques d'Angers Loire Métropole : Mmes Margot MANNI-GRZELEC et Isabelle PRIME, initialement désignées membres de la commission de l'aménagement et du développement des territoires, sont désignées membres de la **commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche**.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les conseillers communautaires suivants pour siéger dans les instances internes de la communauté urbaine Angers Loire Métropole indiquées ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

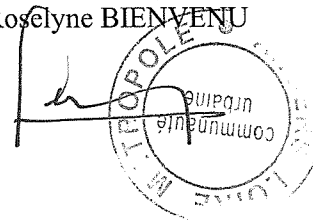
Instance concernée	Élus désignés
Comité d'éthique du crématorium de Loire-Authion	Véronique MAILLET Patrice MANGEARD
Comité d'éthique du crématorium de Montreuil-Juigné	Véronique MAILLET Benoît COCHET
Commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Margot MANNI-GRZELEC Isabelle PRIME
Commission de portage foncier	Jean-Paul PAVILLON Laurent DAMOUR Arnaud HIE Jérémy GIRAULT Lydie BOURBON Lamine NAHAM Jean-Louis CADEAU Jérôme CHASSEREAU
Commission de recours gracieux - Eau et Assainissement	Jean-Paul PAVILLON Arnaud HIE Isabelle RAIMBAULT Christelle LARDEUX-COIFFARD Marina CHUPIN
Commission locale du site patrimonial remarquable d'Angers	<u>Titulaires :</u> Séverine MENET Nicolas DUFETEL Jérémy GIRAULT Jeanne BEHRE-ROBINSON Nabila OTMANI <u>Suppléants :</u> Christine FARGES Christine BLIN Jérôme CHASSEREAU Laure RONDEAU-DESROCHES Augustin THIEFFRY
Commission locale du site patrimonial remarquable ligérien	<u>Titulaires :</u> Véronique MAILLET Jérémy GIRAULT Jeanne BEHRE-ROBINSON <u>Suppléants :</u> Bruno RICHOU Christophe CHUPIN Augustin THIEFFRY

Abroge partiellement la délibération DEL-2026-75 du 13 avril 2026 en ce qu'elle désigne Mmes Margot MANNI-GRZELEC et Isabelle PRIME en qualité de membre de la commission de l'aménagement et du développement du territoire.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2026-84

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) est un acteur essentiel du service public de l'énergie dans le département.

Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en dialogue permanent avec le gestionnaire de réseau Enedis, le syndicat assure, aux côtés de ce dernier, une partie des travaux sur le réseau électrique et exploite un réseau d'éclairage public ainsi que des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Il contribue également au développement des réseaux de gaz, des réseaux de chaleur et pilote le plus grand groupement public d'achat de gaz et d'électricité du département.

Le conseil syndical du Siéml comprend 19 représentants titulaires et 19 représentants suppléants d'Angers Loire Métropole, élus par le conseil au scrutin uninominal parmi les membres des conseils municipaux des communes membres de la communauté urbaine.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants, L. 5211-7 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Elit, chacun par scrutin uninominal, les 19 représentants titulaires et les 19 représentants suppléants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au conseil syndical du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) :

Représentant titulaire	Voix obtenues	Représentant suppléant	Voix obtenues
1. Laurent SAVREUX	56	1. Yann GUEGAN	56
2. Sébastien BODUSSEAU	56	2. Christophe CHUPIN	56
3. Jérémy GIRAULT	56	3. Romain LAVEAU	56
4. Laurent DAMOUR	56	4. Michel VIAL	56
5. Franck POQUIN	56	5. Magali HEURTIN	56
6. Philippe BOLO	56	6. Augustin THIEFFRY	56
7. Mickaël BRETON	56	7. Alexa CHAMORET	56
8. Lydie BOURBON	56	8. Daniel RAVERDY	56
9. Robert BIAGI	56	9. Benoît DELANOUE	56
10. Fabien VETEAU	56	10. Jean-Louis CADEAU	56
11. Florian RAPIN	56	11. Claire SIBILEAU	56
12. Anthony LUSSON	56	12. Séverine MENET	56
13. Patrice NUNEZ	56	13. Béatrice STEPHAN	56
14. Josy FROGER	56	14. Arnaud HIE	56

15. Sébastien BOUSSION	56	15. Eric RAVIN	56
16. Patrice MANGEARD	56	16. Isabelle RAIMBAULT	56
17. Sébastien TRIQUENAU	56	17. Robert DESOEUVRE	56
18. Daniel BOURGEOIS	56	18. Mickaël JOUSSET	56
19. Sébastien LEFEBVRE	56	19. Camille CHUPIN	56

Autorise M. Florian RAPIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Jérémy GIRAULT, M. Laurent DAMOUR, M. Patrice NUNEZ :

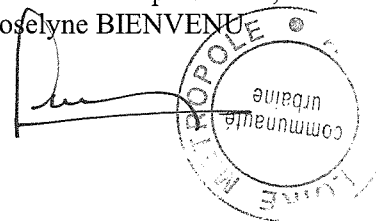
- à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation, notamment à la vice-présidence du conseil syndical ;
- à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat de vice-président dudit syndicat d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Philippe BOLO, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Alexa CHAMORET, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Josy FROGER, M. Jérémy GIRAULT, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Romain LAVEAU, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2026-85

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Syndicats mixtes divers - Élection des représentants d'Angers Loire Métropole

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSERAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(ENT) EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(ENT) ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient d'élire, chacun au scrutin uninominal, des représentants d'Angers Loire Métropole dans les neuf syndicats mixte suivants :

- Angers Nantes Opéra ;
- Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL) ;
- Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (PNRLAT) ;
- Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) ;
- Pôle métropolitain Loire Bretagne (PMLB) ;
- Réseau Loire Alerte ;
- Syndicat mixte Anjou hortipôle ;
- Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités d'Angers Marcé ;
- Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) ;
- Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) ;
- Syndicat mixte Layon Aubance Louets (SLAL).

Angers Nantes Opéra (ANO) a pour but d'assurer la direction et la gestion d'un opéra de haute qualité en faveur d'un large public des agglomérations angevine et nantaise et, plus largement, régional. Son conseil syndical comprend six représentants titulaires et six représentants suppléants d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL) a pour objet la direction et la gestion d'une formation orchestrale de haute qualité destinée à faire rayonner la vie musicale relevant des domaines symphoniques, lyriques et instrumentaux divers et à participer à l'offre musicale locale et au-delà. Son conseil syndical comprend quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres et son bureau deux représentants titulaires et deux représentants suppléants d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (PNRLAT) met en œuvre avec les 129 communes qui en sont membres et les acteurs locaux un projet ambitieux pour préserver le patrimoine naturel bâti culturel de son territoire. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- comité syndical : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants désignés par le conseil parmi ses membres ;
- bureau : 1 représentant désigné par le conseil parmi ses membres.

Le Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) a pour objet d'exercer la mise en œuvre de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) et de son plan climat air énergie territorial (PCAET). De même, il mène des activités d'études, d'animation, de coordination, de communication et de contractualisation d'intérêt métropolitain articulées autour de divers axes stratégiques structurants pour les groupements de collectivités qui en sont membres. Son conseil syndical comprend dix-neuf représentants d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Le Pôle métropolitain Loire Bretagne (PMLB) est un lieu de réflexion et d'actions autour des transitions et de l'évolution des modèles de développement urbain, ainsi qu'un lieu de concertation avec l'ensemble des collectivités du territoire Loire Bretagne. Son conseil syndical comprend quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Le Réseau Loire Alerte est un syndicat mixte fermé doté d'une mission de service public d'alerte mutualisé entre les producteurs d'eau potable, de Tours à l'Estuaire de la Loire, pour réagir rapidement en cas de pollution du fleuve ou de ses affluents. Son comité syndical comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Les trois **syndicats mixtes des basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR), du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) et Layon Aubance Louets (SLAL)** ont pour mission de mener

toutes actions concernant la gestion des cours d'eau et des milieux par voie de transfert. Angers Loire Métropole y est représentée dans leurs comités syndicaux de la manière suivante :

- SMBVAR : neuf représentants titulaires et trois représentants suppléants désignés par le conseil parmi ses membres ;
- SMBAA : sept représentants titulaires et deux représentants suppléants désignés par le conseil parmi ses membres ;
- SMLAL : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres.

Le conseil syndical du **Syndicat mixte Anjou hortipôle (SMAH)** comprend cinq représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Le comité syndical du **Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités d'Angers Marcé** comprend treize représentants titulaires et quatre représentants suppléants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants, L. 5211-7 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Elit, chacun au scrutin uninominal, les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger dans les conseils syndicaux et autres instances internes des syndicats mixtes indiqués ci-après :

Angers Nantes Opéra (ANO)	
Représentants titulaires	Voix obtenues
1. Nicolas DUFETEL	85
2. Marc PIERROT	85
3. Franck POQUIN	85
4. Christine FARGES	85
5. Fabien VETEAU	85
6. Céline VERON	85
Représentants suppléants	Voix obtenues
1. Marianne DESSET	85
2. Christine BLIN	85
3. Marie de TOURNEMIRE	85
4. Arnaud HIE	85
5. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ	85
6. Olivier LAIGNEAU	85
Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL)	
Représentants titulaires au comité syndical	Voix obtenues
1. Nicolas DUFETEL	85
2. Roch BRANCOUR	85
3. Arnaud HIE	85
4. Christine FARGES	85

Représentants suppléants au comité syndical		Voix obtenues
1.	Marc PIERROT	85
2.	Fabien VETEAU	85
3.	Josy FROGER	85
4.	Jérémy GIRAULT	85
Représentants titulaires au bureau		Voix obtenues
1.	Nicolas DUFETEL	85
2.	Christine FARGES	85
Représentants suppléants au bureau		Voix obtenues
1.	Roch BRANCOUR	85
2.	Arnaud HIE	85
Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (PNRLAT)		
Représentants titulaires à l'assemblée générale		Voix obtenues
1.	Roselyne BIENVENU	85
2.	Véronique MAILLET	85
Représentants suppléants à l'assemblée générale		Voix obtenues
1.	Christophe CHUPIN	85
2.	Augustin THIEFFRY	85
Représentant au bureau		Voix obtenues
1.	Roselyne BIENVENU	85
Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA)		
Représentants titulaires		Voix obtenues
1.	Christophe BECHU	85
2.	Isabelle RAIMBAULT	85
3.	Jeanne BEHRE-ROBINSON	85
4.	Roselyne BIENVENU	85
5.	Nicole de BERSACQUES-MICHAUX	85
6.	Jean-Paul PAVILLON	85
7.	Mickaël BRETON	85
8.	Arnaud HIE	85
9.	Béatrice STEPHAN	85
10.	Daniel RAVERDY	85
11.	Jean-Louis CADEAU	85
12.	Mickaël JOUSSET	85
13.	Jérémy GIRAULT	85
14.	Patrice MANGEARD	85
15.	Lydie BOURBON	85
16.	Robert BIAGI	85
17.	Baris BOY	85
18.	Laurent SAVREUX	85

19.	Noam LEANDRI	85
Pole métropolitain Loire Bretagne (PMLB)		
Représentants titulaires		Voix obtenues
1.	Christophe BECHU	85
2.	Roselyne BIENVENU	85
3.	Jean-Paul PAVILLON	85
4.	Philippe BOLO	85
Représentants suppléants		Voix obtenues
1.	Lamine NAHAM	85
2.	Benoît COCHET	85
3.	Séverine MENET	85
4.	Véronique MAILLET	85
Réseau Loire Alerte		
Représentant titulaire		Voix obtenues
1.	Jean-Paul PAVILLON	85
Représentant suppléant		Voix obtenues
1.	Florian RAPIN	85
Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR)		
Représentants titulaires		Voix obtenues
1.	Laurent SAVREUX	85
2.	Josy FROGER	85
3.	Jean-Paul PAVILLON	85
4.	Lydie BOURBON	85
5.	Arnaud HIE	85
6.	Jeanne BEHRE-ROBINSON	85
7.	Karine ENGEL	85
8.	Frédérique RICOU	85
9.	Séverine MENET	85
Représentants suppléants		Voix obtenues
1.	Florian RAPIN	85
2.	Simon GIGAN	85
3.	Laure RONDEAU-DESROCHES	85

Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA)	
Représentants titulaires	Voix obtenues
1. Patrice MANGEARD	85
2. Jean-Paul PAVILLON	85
3. Jean-Louis CADEAU	85
4. Sébastien BOUSSION	85
5. Vincent GUIBERT	85
6. Nathalie FOURNIER	85
7. Roselyne BIENVENU	85
Représentants suppléants	Voix obtenues
1. Augustin THIEFFRY	85
2. Karine ENGEL	85
Syndicat mixte Layon Aubance Louets (SLAL)	
Représentant titulaire	Voix obtenues
1. Robert BIAGI	85
Représentant suppléant	Voix obtenues
1. Jean-Paul PAVILLON	85
Syndicat mixte Anjou hortipôle (SMAH)	
Représentants titulaires	Voix obtenues
1. Lydie BOURBON	85
2. Arnaud HIE	85
3. Augustin THIEFFRY	85
4. Laurent DAMOUR	85
5. Fabien VETEAU	85
Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités d'Angers Marcé	
Représentants titulaires	Voix obtenues
1. Roch BRANCOUR	85
2. Roselyne BIENVENU	85
3. Stéphane PABRITZ	85
4. Séverine MENET	85
5. Fabien VETEAU	85
6. Richard YVON	85
7. Lydie BOURBON	85
8. Antoine ROBERT CAPBLANCQ	85
9. Baris BOY	85
10. Sophie LEBEAUPIN	85
11. Daniel VICENTE	85
12. Mickaël JOUSSET	85
13. Arnaud HIE	85

	Représentants suppléants	Voix obtenues
1.	Sébastien BODUSSEAU	85
2.	Marianne DESSET	85
3.	Isabelle PRIME	85
4.	Aykel GARBAA	85

En ce qui concerne le **Syndicat mixte Anjou hortipôle (SMAH)**, autorise M. Arnaud HIE :

- à présenter sa candidature et à accepter toute fonction en lien avec son mandat de représentation, notamment à la présidence ou à la vice-présidence du conseil syndical ;
- à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat de président ou de vice-président dudit syndicat d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole.

En ce qui concerne le **Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA)**, autorise M. Jean-Paul PAVILLON :

- à présenter sa candidature et à accepter toute fonction en lien avec son mandat de représentation, notamment à la présidence ou à la vice-présidence du conseil syndical ;
- à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat de président ou de vice-président dudit syndicat d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole.

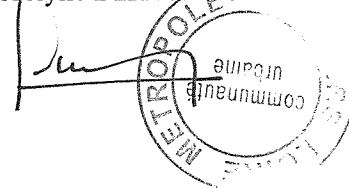
En ce qui concerne le **Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR)**, autorise M. Laurent SAVREUX :

- à présenter sa candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation, notamment à la présidence ou à la vice-présidence du conseil syndical ;
- à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat de président ou de vice-président dudit syndicat d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télécours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2026-86

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Sociétés publiques locales et sociétés d'économie mixte locales - Désignation de représentants

Rapporteurs : Véronique MAILLET (désignations SAEML Alter cités) et Christophe BÉCHU (autres désignations)

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les sociétés publiques locales (SPL) et les sociétés d'économie mixte locales suivantes :

- Alter cités ;
- Alter éco ;
- Alter énergies ;
- Alter public ;
- Alter services ;
- Angers Loire développement (Aldev) ;
- Angers Loire tourisme expo congrès (Altec) ;
- Anjou tri valor ;
- Société d'économie mixte pour l'exploitation du marché d'intérêt national du Val de Loire (Sominval) ;

La **société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Alter cités** est spécialisée dans l'aménagement, le développement économique, la construction d'équipements publics et l'environnement. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration : cinq représentants désignés par le conseil parmi ses membres ;
- comité d'engagement : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- commission des marchés : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres.

La **SAEML Alter éco** construit ou réhabilite des bâtiments pour le compte d'entreprises privées. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration : un représentant désigné par le conseil parmi ses membres.

La **SAEML Alter énergies** a pour mission d'aider les collectivités dans leur politique de transition énergétique, en traduisant de manière opérationnelle leurs stratégies d'énergies renouvelables. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration : un représentant désigné par le conseil parmi ses membres.

La **SPL Alter public** a pour mission d'aider les collectivités actionnaires dans leurs projets d'aménagement, de développement économique et de construction d'équipements publics. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration: cinq représentants désignés par le conseil parmi ses membres ;
- commission des marchés : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres.

La **SPL Alter services** assure l'exploitation d'équipements de service public tels que les parcs de stationnement et les réseaux de chaleur. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration : neuf représentants désignés par le conseil parmi ses membres ;
- commission des marchés : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres.

La **SPL Aldev** est l'agence de développement économique d'Angers Loire Métropole ; elle est chargée des politiques publiques d'accompagnement du commerce et des acteurs économiques, de la commercialisation du parc immobilier, des politiques d'emploi, d'insertion, d'innovation, d'enseignement supérieur et de recherche. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration : 10 représentants désignés par le conseil parmi ses membres.

La **SPL Altec** met en œuvre, *via* la dénomination « Destination Angers », la politique de tourisme, de rayonnement et d'événementiel du territoire angevin et, dans ce cadre, assure l'exploitation de trois équipements publics : l'office de tourisme, le parc des expositions et le centre des congrès. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration : 10 représentants désignés par le conseil parmi ses membres.

La **SPL Anjou Trivalor** assure la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables (emballages et papiers) pour Angers Loire Métropole et le Sivert, syndicat de traitement des déchets. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant désigné par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration : six représentants désignés par le conseil parmi ses membres.

La **Société d'économie mixte pour l'exploitation du marché d'intérêt national du Val de Loire (Sominval)** gère, aménage et anime les deux sites du marché d'intérêt national (MIN) dans le cadre d'une concession domaniale dont l'échéance est 2036. Angers Loire Métropole y est représentée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant désigné par le conseil parmi ses membres ;
- assemblée spéciale : trois représentants désignés par le conseil parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et L. 2121-21,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du conseil de communauté DEL-2026-70 du 13 avril 2026 portant détermination du montant des indemnités des membres du conseil de communauté,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants de la communauté urbaine Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte locales indiquées ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Société publique locale	Instances internes concernées	Élus désignés
Alter cités	Assemblée générale	Titulaire : Christophe BECHU Suppléant : Jeanne BEHRE-ROBINSON
	Conseil d'administration	Christophe BECHU Jeanne BEHRE-ROBINSON Roselyne BIENVENU Laurent SAVREUX

		Philippe BOLO
	Commission des marchés	Titulaire Christophe BECHU Suppléant Jeanne BEHRE-ROBINSON
	Comité d'engagement	Titulaire : Christophe BECHU Suppléant : Jeanne BEHRE-ROBINSON.
Alter éco	Assemblée générale	Titulaire: Roch BRANCOUR Suppléant: Fabien VETEAU
	Conseil d'administration	Roch BRANCOUR
Alter énergies	Assemblée générale	Titulaire : Anthony LUSSON Suppléant : Philippe BOLO
	Conseil d'administration	Anthony LUSSON
Alter public	Assemblée générale	Titulaire: Jeanne BEHRE ROBINSON Suppléant: Florian RAPIN
	Conseil d'administration	Laurent DAMOUR Jean-Paul PAVILLON Patrice MANGÉARD Florian RAPIN Jeanne BEHRE ROBINSON
	Commission des marchés	Titulaire: Jeanne BEHRE ROBINSON Suppléant: Florian RAPIN
Alter services	Assemblée générale	Titulaire: Anthony LUSSON Suppléant: Julien GUILLANT
	Conseil d'administration	Anthony LUSSON Mickaël BRETON Baris BOY Julien GUILLANT Simon GIGAN Laurent SAVREUX Isabelle RAIMBAULT Marc PIERROT Alexa CHAMORET
	Commission des marchés	Titulaire: Anthony LUSSON Suppléant: Julien GUILLANT

Aldev	Assemblée générale	Titulaire: Roch BRANCOUR Suppléant: Richard YVON.
	Conseil d'administration	Roch BRANCOUR Richard YVON Marc PIERROT Mickaël JOUSSET Daniel VICENTE Lydie BOURBON Jean-Paul PAVILLON Fabien VETEAU Baris BOY Marianne DESSET
Altec	Assemblée générale	Titulaire: Sophie LEBEAUPIN Suppléant: Roselyne BIENVENU
	Conseil d'administration	Sophie LEBEAUPIN Lamine NAHAM Roselyne BIENVENU Lydie BOURBON Jérémy GIRAULT Sébastien BODUSSEAU Bruno RICHOU Baris BOY Laurent SAVREUX Pierric THUAUD
Anjou Tri Valor	Assemblée générale	Mickaël JOUSSET
	Conseil d'administration	Mickaël JOUSSET Isabelle RAIMBAULT Philippe BOLO Jean-Louis CADEAU Christine BLIN Laure RONDEAU-DESROCHES
Somival	Assemblée générale	Titulaire: Roch BRANCOUR Suppléant: Laurent DAMOUR
	Conseil d'administration	Roch BRANCOUR Laurent DAMOUR

En ce qui concerne la **SAEML Alter cités** :

- autorise le président d'Angers Loire Métropole à présenter sa candidature à la présidence du conseil d'administration ;
- autorisé les élus désignés pour siéger dans les instances de la société à présenter leur candidature et à accepter toutes fonctions en lien avec leur mandat de représentation, notamment la présidence de la commission des marchés ;
- autorise Mme Jeanne BEHRE ROBINSON à accepter que lui soit confié par la société le mandat spécial suivant :
 - o représentation de la société auprès de différents partenaires et à l'occasion de manifestations particulières, en sus de la présidence de la commission d'attribution des marchés de la société ;
 - o assistance et conseil à la direction générale pour les relations avec les collectivités, charge à lui d'en rendre compte au conseil d'administration annuellement.

- autorise Mme Jeanne BEHRE ROBINSON à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat spécial précité d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole.

En ce qui concerne la **SPL Alter éco** : autorise les élus désignés pour siéger dans ses instances à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

En ce qui concerne la **SPL Alter énergies** : autorise les élus désignés pour siéger dans ses instances à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

En ce qui concerne la **SPL Alter public** : autorise les élus désignés pour siéger dans ses instances à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation, notamment la vice-présidence du conseil d'administration et la fonction de suppléant à la commission des marchés.

En ce qui concerne la **SPL Alter services** :

- autorise M. Anthony LUSSON à présenter sa candidature à la fonction de président-directeur général de la société ;
- autorise M. Anthony LUSSON à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat de président-directeur général de ladite SPL d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole ;
- autorise les autres élus désignés pour siéger dans ses instances à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation, notamment aux fonctions de président de la commission des marchés et de suppléant à la présidence de la commission des marchés.

En ce qui concerne la **SPL Aldev**, autorise M. Roch BRANCOUR :

- à présenter sa candidature à la présidence du conseil d'administration ;
- à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat de président de ladite SPL d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole.

En ce qui concerne la **SPL Altec**, autorise Mme Sophie LEBEAUPIN :

- à présenter sa candidature à la présidence du conseil d'administration ;
- à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat de président de ladite SPL d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole.

En ce qui concerne la **SPL Anjou Trivalor** :

- autorise les élus désignés pour siéger dans ses instances à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation, notamment pour assurer la présidence ou la vice-présidence du conseil d'administration dans le cas où le conseil d'administration désignerait Angers Loire métropole à cette fonction ;
- autorise M. Mickaël JOUSSET en tant que vice-président, à accepter que lui soit confié par le conseil d'administration un mandat spécial dont le contenu sera précisé par celui-ci ;
- autorise M. Mickaël JOUSSET à percevoir une rémunération attachée à l'accomplissement du mandat spécial précité d'un montant mensuel maximum égal au montant mensuel des indemnités perçues par un vice-président d'Angers Loire Métropole.

En ce qui concerne la **Sominval** : autorise les élus désignés pour siéger dans ses instances à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation, notamment la présidence du conseil d'administration.

Désignations au sein de la SAEML Alter cités :

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Christine BLIN, Mme Anita DAUVILLON, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL, M. Julien GUILLANT, M. Maxence IENRY, M. Benjamin KIRSCINER, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI, M. Augustin THIEFFRY.

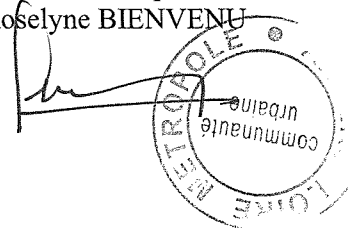
Désignations au sein des autres organismes concernés :

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Alexa CHAMORET, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Marianne DESSET, Mme Karine ENGEL, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUESSI, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécourse dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2026-87

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Organismes extérieurs du secteur de l'habitat et du logement - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les instances et organismes extérieurs suivants intervenant dans le secteur de l'habitat et du logement :

- organismes d'habitation à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation suivants :
 - o Angers Loire Habitat (ALH) ;
 - o Angers Loire territoire habitat immobilier (Althi) ;
 - o Logiouest ;
 - o Podeliha ;
- Société d'économie mixte de construction et de gestion de la Ville d'Angers (Soclova) ;
- Axeliha ;
- Agence départementale de l'information sur le logement (Adil 49) ;
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives départementales (Ccapex).

Angers Loire Habitat (ALH) est un office public de l'habitat rattaché à Angers Loire Métropole ; il gère près de 15 000 logements situés à Angers et dans 22 communes de la communauté urbaine.

Il revient au conseil de fixer la composition du conseil d'administration, Angers Loire Métropole devant désigner la moitié au moins des membres appelés à y siéger. Il est en conséquence proposé de fixer à 27 le nombre des membres du conseil d'administration et de les répartir comme suit :

- 15 représentants d'Angers Loire Métropole dont 9 au sein du conseil communautaire et 6 parmi des personnalités qualifiées dans le domaine des politiques de l'habitat ; le président du conseil d'administration sera élu par ce dernier parmi les représentants de la communauté urbaine ;
- un représentant d'une association d'insertion ou de logement des personnes défavorisées ;
- un représentant d'Action Logement ;
- un représentant de la Caisse d'allocations familiales ;
- quatre représentants du personnel ;
- cinq représentants des locataires.

Angers Loire territoire habitat immobilier (Althi) est une société de coordination entre Angers Loire Habitat et la Soclova. Son assemblée générale et son conseil d'administration comprennent chacun deux représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Logiouest est une société anonyme d'habitation à loyer modéré, filiale groupe Polylogis, qui construit et gère des logements en région Pays de la Loire. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Podeliha est une société anonyme d'habitation à loyer modéré, filiale du groupe Action logement, gérant un parc locatif d'environ 27 000 logements en région Pays de la Loire. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

La **Société d'économie mixte de construction et de gestion de la Ville d'Angers (Soclova)** est une société d'économie mixte immobilière ayant vocation à accompagner la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole dans leur politique de l'habitat. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Axeliha, société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme, filiale du groupe Action Logement, agit en tant que gestionnaire de syndicats de copropriétés. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'**Agence départementale de l'information sur le logement (Adil 49)** est une association agréée dont la mission est d'apporter au public une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur le logement. Elle a aussi pour vocation d'entreprendre des études, recherches, démarches prospectives pour orienter les

politiques publiques en matière de logement. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

La **Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives départementales (Ccapex)** est un outil du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ; elle a pour objectif de coordonner le travail des acteurs de la prévention des expulsions en leur donnant la possibilité, sur un même dossier et de manière simultanée, de donner un avis partagé sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion. Elle comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Il est enfin précisé qu'il reviendra au président d'Angers Loire Métropole de désigner par arrêté des membres du conseil pour le représenter dans les **commissions d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements (caleol)** d'ALH, de Logiouest, de Podeliha et de la Soclova.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la construction et de l'habitation, article L. 411-2 ;

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger dans les instances et organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Instance concernée	Élus et personnalités qualifiées désignées désignés
ALH	Conseil d'administration	<p>Élus :</p> <p>Isabelle RAIMBAULT Josy FROGER Arnaud HIE Patrice MANGEARD Christelle LARDEUX-COIFFARD Youssouf SENOUSI Maxence HENRY Simon GIGAN William BENAÏSSA</p> <p>Personnalités qualifiées :</p> <p>Christian BACHELIER-LUBIN Philippe BOMPTEMPS Olivier BOUHRIS Maryvonne BOURGETEAU Christine STEIN Jean-François RAIMBAULT</p>
Althi	Assemblée générale et conseil d'administration	<p>Christelle LARDEUX-COIFFARD Jeanne BEHRE-ROBINSON</p>
Logiouest	Conseil d'administration	Marc PIERROT
Podeliha	Conseil d'administration	Roselyne BIENVENU
Soclova	Conseil d'administration	Laurent SAVREUX

Axeliha	Conseil d'administration	Julien GUILLANT
Adil 49	Assemblée générale	Jeanne BEHRE-ROBINSON
Cappex	-	Titulaire: Isabelle RAIMBAULT Suppléant: Maxence HENRY

En ce qui concerne **Angers Loire Habitat (ALH)** :

- fixe à 27 le nombre de sièges de son conseil d'administration, répartis comme suit :
 - o 15 représentants d'Angers Loire Métropole dont 9 au sein du conseil communautaire et 6 parmi des personnalités qualifiées dans le domaine des politiques de l'habitat ;
 - o un représentant d'une association d'insertion ou de logement des personnes défavorisées ;
 - o un représentant d'Action Logement ;
 - o un représentant de la Caisse d'allocations familiales ;
 - o quatre représentants du personnel ;
 - o cinq représentants des locataires ;
- autorise Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à présenter sa candidature à la présidence du conseil d'administration.

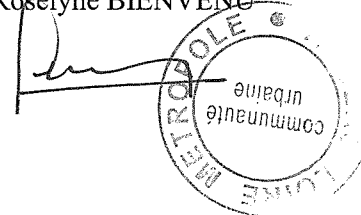
Autorise les élus désignés pour siéger dans les instances des autres organismes indiqués ci-dessus à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. William BENAÏSSA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2026-88

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Organismes extérieurs des secteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'agriculture - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les organismes extérieurs suivants intervenant, à des titres divers, dans les secteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'agriculture :

- Agence d'urbanisme de la région angevine (Aura) ;
- Association des éleveurs des basses vallées angevines ;
- Natura 2000 des Basses vallées angevines - Comité de pilotage ;
- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Pays de la Loire ;
- Terres en villes.

L'**Aura**, dont le statut est associatif, est une structure d'ingénierie territoriale et urbaine, dont la mission principale est l'observation territoriale, la planification urbaine et la contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement. Son assemblée générale et son conseil d'administration comprennent, respectivement, dix et six représentants désignés par le conseil parmi ses membres. En outre, l'Aura anime l'Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) d'Angers Loire Métropole, dans lequel siège un représentant de la communauté urbaine désigné par le conseil parmi ses membres.

L'**Association des éleveurs des basses vallées angevines (BVA)** est composée d'éleveurs des vallées alluviales de la Loire et des BVA qui portent la marque de viande bovine « L'Éleveur et l'Oiseau », qui constitue la valorisation économique des engagements agroécologiques de ses adhérents. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

La composition du **comité de pilotage pour les sites Natura 2000 des Basses vallées angevines (BVA), de l'aval de la Mayenne et des prairies de la Baumette** a été fixée par arrêté de la présidente de la Région Pays de la Loire du 18 septembre 2023. Ce comité de pilotage comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

La **Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)** Pays de la Loire a notamment pour mission de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitations agricoles et d'accompagner le développement local en milieu rural en apportant des solutions foncières durables aux collectivités territoriales et aux porteurs de projets. Angers Loire Métropole dispose dans ses instances d'un représentant désigné par le conseil parmi ses membres.

L'**association Terres en ville** est un réseau d'acteurs de la transition agricole et alimentaire dans les territoires. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Instance concernée	Élus désignés
Aura	Assemblée générale	Richard YVON Jérémy GIRAULT Lydie BOURBON Roselyne BIENVENU Benjamin KIRSCHNER Jean-Paul PAVILLON Laure RONDEAU-DESROCHES Josy FROGER Laurent DAMOUR Patrice MANGÉARD
	Conseil d'administration	Richard YVON Jérémy GIRAULT Lydie BOURBON Roselyne BIENVENU Benjamin KIRSCHNER Laure RONDEAU-DESROCHES
	OTLE	Benjamin KIRSCHNER
Association des éleveurs des basses vallées angevines	Assemblée générale	Franck POQUIN
Natura 2000 des BVA (Région Pays de la Loire)	Comité de pilotage	Titulaire: Véronique MAILLET Suppléant: Frédérique RICOU
Safer Pays de la Loire	Comité technique	Christophe CHUPIN
Terres en ville	Assemblée générale	Franck POQUIN

En ce qui concerne l'AURA, autorise Mme Roselyne BIENVENU, à présenter sa candidature et à accepter toute fonction en lien avec son mandat de représentation, notamment la présidence de l'instance ;

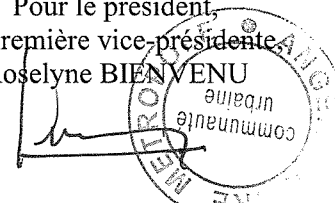
En ce qui concerne les autres instances, autorise les élus désignés mentionnés ci-dessus à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGÉARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Lydie BOURBON, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Josy FROGER, M. Jérémy GIRAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Frédérique RICOU, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 13

Délibération n° : DEL-2026-89

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Organismes extérieurs des secteurs de la mobilité et des transports - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les organismes extérieurs suivants intervenant dans les secteurs des transports et de la mobilité :

- Agir Transports ;
- Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) ;
- Groupement des autorités responsables de transports (Gart) ;
- Observatoire régional des transports et des mobilités (ORTM) Pays de la Loire ;
- Réseau Vélo et Marche.

Agir Transports est une association créée par des élus locaux dont l'objet est d'apporter aux collectivités et aux opérateurs indépendants une expertise complète en matière de transport public et de mobilité. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

La **Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P)** est une instance administrée par les services déconcentrés de l'Etat et régie par les dispositions du code des transports. Elle établit chaque année un rapport rendant compte de son activité et de l'évolution du secteur des transports publics particuliers de personnes dans le périmètre de son ressort géographique. Elle comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Le Groupement des autorités responsables de transports (Gart) est une association dont l'objet est d'accompagner les autorités organisatrices de mobilité dans l'exercice de leurs compétences en matière de mobilités. Son assemblée générale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

L'Observatoire régional des transports et des mobilités (ORTM) Pays de la Loire est une association qui a pour principale vocation de mettre en place et de développer des outils de connaissance et d'information régionale sur les transports, les mobilités et la logistique. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Le Réseau Vélo et Marche, créé en 2025, est né de la fusion de deux acteurs historiques des mobilités actives : le Club des villes et territoires cyclables et marchables et Vélo & Territoires, deux organisations qui ont œuvré pour le développement des infrastructures cyclables et piétonnes, accompagnant collectivités et territoires dans leurs actions de développement de mobilités durables. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Instance interne	Élu désigné
Agir Transports	Assemblée générale	Benoît COCHET
CLT3P	-	Benoît COCHET
Gart	Assemblée générale	Titulaire : Roch BRANCOUR Suppléant : Benoît COCHET
ORTM Pays de la Loire	Assemblée générale	Benoît COCHET
Réseau Vélo et Marche	Assemblée générale	Béatrice STEPHAN

En ce qui concerne Gart, autorise M. Roch BRANCOUR, à présenter sa candidature et à accepter toute fonction en lien avec son mandat de représentation, notamment la présidence de l'instance ;

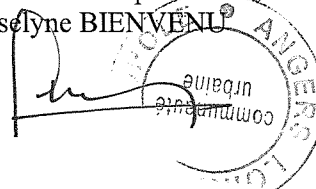
En ce qui concerne les autres instances, autorise les élus désignés mentionnés ci-dessus à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, M. Benoît COCHET, Mme Béatrice STEPHAN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2026-90

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Organismes extérieurs des secteurs de l'environnement et de la biodiversité - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les organismes extérieurs des secteurs de l'environnement et de la biodiversité suivants :

- Air Pays de la Loire ;
- Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (Amorce) ;
- Association syndicale Ile Saint-Aubin ;
- Conservatoire des espaces naturels (CEN) Pays de la Loire.

Air Pays de la Loire est une association agréée de surveillance de la qualité de l'air. Son conseil d'administration comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (Amorce) constitue un réseau majeur d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, de gestion durable de l'eau et de transition écologique des services de propreté. Son assemblée générale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

L'Association syndicale Ile Saint-Aubin regroupe les propriétaires se partageant l'espace de l'île. Son comité syndical comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Pays de la Loire est une association agréée par l'État qui intervient à l'échelle régionale dans le montage, la mise en œuvre, l'animation, l'accompagnement, l'appui et le conseil aux collectivités territoriales pour divers projets liés à la préservation des espaces naturels et des continuités écologiques. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Instance	Élus désignés
Air Pays de la Loire	Conseil d'administration	Philippe BOLO
Amorce	Assemblée générale	Titulaire : Philippe BOLO Suppléant : Anthony LUSSON
Association syndicale Ile Saint-Aubin	Comité syndical	Simon GIGAN
CEN Pays de la Loire	Assemblée générale	Véronique MAILLET

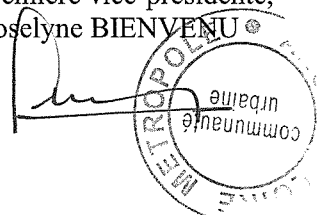
Autorise les élus désignés pour siéger dans les instances des organismes extérieurs mentionnés ci-dessus à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Anthony LUSSON, M. Simon GIGAN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2026-91

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Organismes extérieurs des secteurs du cycle de l'eau et de la gemapi - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les organismes extérieurs du secteur du cycle de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (gemapi) suivants :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) ;
- Centre européen de prévention du risque inondation (Cepri) ;
- Commission locale de l'eau - Authion ;
- Commission locale de l'eau - Loir ;
- Commission locale de l'eau - Loire Aubance Louet ;
- Commission locale de l'eau - Mayenne ;
- Commission locale de l'eau - Sarthe Laval ;
- Etablissement public Loire ;
- Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ;
- France Eau publique ;
- France Dignes ;

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), établissement public du ministère de la transition écologique et solidaire, en charge de la lutte contre la pollution et de la protection des milieux aquatiques sur le bassin Loire Bretagne. Parmi ses instances internes, le comité de bassin Loire Bretagne et la commission thématique Inondations – plan Loire comprennent chacun un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Le Centre européen de prévention du risque inondation (Cepri) est une association de collectivités territoriales constituant un lieu d'expertise technique et de dialogue avec l'Etat sur cette thématique particulière de l'aménagement du territoire qu'est le risque inondation. Son assemblée générale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Les commissions locales de l'eau (CLE), administrées par les services déconcentrés de l'Etat, sont chargées d'élaborer, réviser et suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), en assurant la concertation, la validation des documents et l'arbitrage des conflits. La CLE - Authion comprend deux représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres. Chacune des autres CLE ci-dessus mentionnées comprennent un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'Établissement public Loire : son comité syndical et sa commission digues comprennent chacun un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisée dans les services publics locaux en réseau (dans les secteurs de l'énergie, du cycle de l'eau, du numérique et des déchets). Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

France Eau Publique est l'unique réseau réunissant exclusivement des opérateurs publics (régies et sociétés publiques locales) et des collectivités organisatrices de services d'eau et d'assainissement en gestion publique. Il vise à favoriser la mise en relation et les échanges directs entre acteurs publics de l'eau et à promouvoir la gestion publique. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

France Dignes est une association rassemblant les gestionnaires d'ouvrages de protection contre les inondations. Son assemblée générale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants, L. 5211-7 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Instance	Élus désignés
AELB	Comité de bassin Loire Bretagne	Jean-Paul PAVILLON
	Commission thématique Inondations – plan Loire	Jean-Paul PAVILLON
Cepri	Assemblée générale	Titulaire : Florian RAPIN Suppléant : Bruno RICHOU
CLE - Authion	-	Jean-Paul PAVILLON
CLE - Loir	-	Jean-Paul PAVILLON
CLE - Loire Aubance Louet	-	Robert BIAGI
CLE - Mayenne	-	Frédérique RICOU
CLE - Sarthe Laval	-	Arnaud HIE
Etablissement public Loire	Comité syndical	Jean-Paul PAVILLON
	Commission digues	Jean-Paul PAVILLON
FNCCR	Assemblée générale	Philippe BOLO
France Eau Publique	Assemblée générale	Jean-Paul PAVILLON
France Dignes	Assemblée générale	Jean-Paul PAVILLON

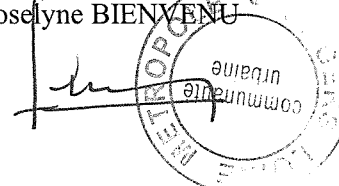
Autorise les élus désignés pour siéger dans les instances des organismes extérieurs mentionnés ci-dessus à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Jean-Paul PAVILLON, M. Philippe BOLO, M. Robert BIAGI, M. Arnaud HIE, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2026-92

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

**Organismes extérieurs des secteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation -
Désignation de représentants**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les organismes extérieurs suivants intervenant dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Angers Technopole ;
- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) Nantes Pays de la Loire ;
- Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers (Ensam) ;
- École supérieure d'art et de design Tours Angers Le Mans (Esad-Talm) ;
- École supérieure des sciences commerciales d'Angers (Essca) ;
- École technique supérieure de chimie de l'Ouest (Etsco) ;
- École supérieure d'agro-développement international (Istom) ;
- Plante & cité ;
- Université d'Angers ;
- West electronic et applications network (We Network).

Angers Technopole est une association dont la mission est d'accompagner l'émergence de projets innovants sur le territoire. Son assemblée générale et son conseil d'administration comprennent chacun deux représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) Nantes Pays de la Loire est un établissement public administratif dont la mission est d'accompagner les étudiants dans leur vie quotidienne pendant leurs études supérieures (bourse, logement, restauration, aides sociales, vie de campus, jobs étudiants). Son conseil d'administration comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

L'École nationale supérieure des Arts et Métiers (Ensam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) dont la mission est de former des ingénieurs spécialistes des technologies durables. Son conseil de centre comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'École supérieure d'art et de design Tours Angers Le Mans (Esad-Talm) est un établissement public de coopération culturelle ; école d'art territoriale, elle est autorisée à délivrer des diplômes de l'enseignement supérieur. Son conseil d'administration comprend quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

L'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (Essca) est un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) à statut associatif proposant des formations initiales et continues dans le domaine des sciences commerciales. Son assemblée générale et son conseil d'administration comprennent chacun un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

L'École technique supérieure de chimie de l'Ouest (Etsco) est un EESPIG à statut associatif proposant des formations techniques dans les champs de la chimie, de l'eau, du pilotage de procédés et de l'assistance technique d'ingénieur. Son assemblée générale et son conseil d'administration comprennent chacun un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

L'École supérieure d'agro-développement international (Istom) est un EESPIG à statut associatif proposant des formations d'ingénieurs dans les champs de l'agriculture durable, de l'environnement, de l'alimentation et de l'énergie renouvelable. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'association Plante & cité est un organisme national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts, le paysage et la nature en ville. Ce centre technique assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des entreprises et des collectivités territoriales. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'Université d'Angers est un EPSCP dont l'ensemble des instances internes suivantes comprennent chacune un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres, à l'exception de son conseil d'administration qui comprend quant à lui un représentant titulaire et un représentant suppléant :

- conseil d'administration
- commission vie de l'établissement ;
- direction de la formation continue ;
- service commun - Culture ;
- faculté de droit, économie et gestion ;
- faculté de santé ;
- faculté des sciences ;
- Institut d'administration des entreprises (IAE) ;
- Institut universitaire de technologies Angers-Cholet ;
- Polytech - Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers ;
- UFR Esthua Tourisme et culture ;
- UFR Lettres, langues, sciences humaines ;
- UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé.

West electronic et applications network (We Network), dont le statut est associatif, est un centre de ressources techniques dans les domaines de l'électronique et de l'internet des objets. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Instance interne	Élu désigné
Angers Technopole	Assemblée générale	Roch BRANCOUR Antoine ROBERT-CAPBLANCQ
	Conseil d'administration	Roch BRANCOUR Antoine ROBERT-CAPBLANCQ
Crous Nantes Pays de la Loire	Conseil d'administration	Titulaire : Benjamin KIRSCHNER Suppléant : Isabelle RAIMBAULT
Ensam	Conseil de centre	Richard YVON
Esad-Talm	Conseil d'administration	Titulaires: - Nicolas DUFETEL - Richard YVON - Christine FARGES - Benjamin KIRSCHNER Suppléants: - Augustin THIEFFRY - Alexa CHAMORET - Isabelle PRIME

		- Benjamin BRIAND-BOUCHER
Essca	Assemblée générale	Titulaire: Richard YVON Suppléant: Daniel VICENTE
	Conseil d'administration	Titulaire: Richard YVON Suppléant: Daniel VICENTE
Etsco	Assemblée générale	Titulaire: Jean-Paul PAVILLON Suppléant: Richard YVON
	Conseil d'administration	Titulaire: Jean-Paul PAVILLON Suppléant: Richard YVON
Istom	Conseil d'administration	Richard YVON
Plante & cité	Assemblée générale	Véronique MAILLET
Université d'Angers	Conseil d'administration	Richard YVON
	Commission vie de l'établissement	Benjamin KIRSCHNER
	Direction de la formation continue	Béatrice STEPHAN
	Service commun - Culture	Christine FARGES
	Faculté de droit, économie et gestion	Christine FARGES
	Faculté de santé	Richard YVON
	Faculté des sciences	Richard YVON
	Institut d'administration des entreprises (IAE)	Fabien VETEAU
	Institut universitaire de technologies Angers-Cholet	Fabien VETEAU
	Polytech - Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers	Richard YVON
	UFR Estuaire Tourisme et culture	Sophie LEBEAUPIN
	UFR Lettres, langues, sciences humaines	Isabelle PRIME
	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Richard YVON
We Network	Conseil d'administration	Franck POQUIN

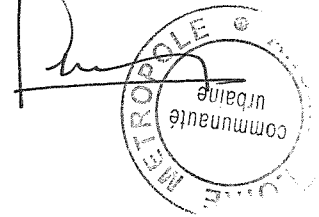
Autorise les élus désignés pour siéger dans les instances des organismes extérieurs mentionnés ci-dessus à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Christine FARGES, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Isabelle PRIME, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, Mme Léa VERNEREY, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2026-93

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

**Organismes extérieurs des secteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion -
Désignation de représentants**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les organismes extérieurs suivants intervenant dans les secteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion :

- Angers Mécénat ;
- Alliance Ville Emploi ;
- Association de gestion Europe Inclusion (AGEI) 49 ;
- France active Pays de la Loire – Fondes ;
- Initiative Anjou ;
- Mission locale angevine (MLA).

Angers Mécénat est un fonds de dotation œuvrant au développement de l'innovation sociale sur le territoire de l'agglomération angevine. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'association **Alliance Ville Emploi** est un réseau national de collectivités locales investies dans les politiques territoriales de l'insertion et de l'emploi. Son assemblée générale, son conseil d'administration et son bureau comprennent chacun un représentant d'Angers Loire métropole désigné par le Conseil parmi ses membres.

L'**Association de gestion Europe Inclusion (AGEI) 49** intervient, en lien avec Angers Loire développement (Aldev) dans la mise en œuvre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Son conseil d'administration comprend deux représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

L'association **Fondes - France active Pays de la Loire** a pour objectif de participer au développement économique social, solidaire et durable sur l'ensemble de la région. Son conseil éthique d'orientation et de surveillance comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'association **Initiative Anjou** est un réseau d'accompagnement des chefs d'entreprise en Maine-et-Loire ayant pour mission de favoriser la création d'emplois à travers le soutien à la création, la reprise et le développement des entreprises. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'association **Mission locale angevine (MLA)** est un acteur central du service public de l'emploi ; elle accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs questionnements sur leur avenir. Le président d'Angers Loire Métropole est membre de droit de son conseil d'administration ; il désignera par arrêté son représentant pour y siéger. Le collègue des collectivités locales de ce même conseil d'administration comprend neuf représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres. Enfin, son assemblée générale comprend un représentant par commune membre d'Angers Loire Métropole, désigné par le conseil de communauté ; ce représentant peut être un conseiller municipal n'ayant pas la qualité de conseiller communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Instance interne	Élu désigné		
Angers Mécénat	Conseil d'administration	Roch BRANCOUR		
Alliance Ville Emploi	Assemblée générale	Benjamin KIRSCHNER		
	Conseil d'administration	Roch BRANCOUR		
AGEI 49	Conseil d'administration	Isabelle RAIMBAULT Lamine NAHAM		
Fondes - France active Pays de la Loire	Conseil éthique d'orientation et de surveillance	Fabien VETEAU		
Initiative Anjou	Assemblée générale	Roch BRANCOUR		
Mission locale angevine (MLA)	Conseil d'administration – Collège des collectivités locales	Benjamin KIRSCNHER Maxence HENRY Youssef SENOUSI Marc PIERROT Jean-Paul PAVILLON Séverine MENET Baris BOY Philippe BOLO		
		Assemblée générale	Angers	Antoine LELARGE
			Avrillé	Alice OGER
			Beaucouzé	Fanny DELMUR
			Béhuard	Bruno RICHOU
			Bouchemaine	Arthur MULVET
			Briollay	Arnaud HIE
			Cantenay-Epinard	Aurélien BENARD
			Ecouflant	Isabelle DOS SANTOS
			Ecuillé	Célia PERRAIN
			Feneu	Eric BLONDEAU
			Le Plessis-Grammoire	Florence BRIGE
			Les Ponts-de-Cé	Vincent GUIBERT
			Loire-Authion	Christine COLAISSEAU
			Longuenée-en-Anjou	William MALOT
			Montreuil-Juigné	Sébastien ATTENCOURT
		Mûrs-Erigné	Agnès KLESSE	
		Rives-du-Loir-en-Anjou	Isabelle DRILLOT	
		Saint-Barthélemy-d'Anjou	Isabelle RAIMBAULT	
		Saint-Clément-de-la-Place	Josy FROGER	
		Sainte-Gemmes-sur-Loire	Martine JULLIEN	

	Saint-Lambert-la-Potherie	Delphine BONNAUD
	Saint-Léger-de-Linières	Marie-Noëlle GENTIL
	Saint-Martin-du-Fouilloux	Claire LE GALL
	Sarrigné	Sébastien BODUSSEAU
	Savennières	Nataly OURLIN
	Soulaines-sur-Aubance	Marie-Claude GUILLOT
	Soulaire-et-Bourg	Marina TOUILLIER
	Trélazé	Kévin GUINDO
	Verrières-en-Anjou	Eric PICOL

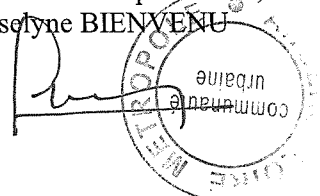
Autorise les élus désignés pour siéger dans les instances des organismes extérieurs mentionnés ci-dessus à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Baris BOY, Mme Josy FROGER, M. Vincent GUIBERT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Antoine LELARGE, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Marc PIERROT, M. Bruno RICHOU, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Youssef SENOUSI, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2026-94

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Organismes extérieurs divers - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les divers organismes extérieurs suivants :

- Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Maine-et-Loire (CDG49) ;
- Centre de santé mentale angevin (Cesame) ;
- Centre hospitalier universitaire (CHU) ;
- Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) ;
- Eurocités ;
- Gigalis ;
- Open data France ;
- Pays de la Loire Coopération internationale ;
- Régie de quartiers d'Angers ;
- Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable (Reseco) ;
- Resovilles Bretagne Pays de la Loire.

Le **Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Maine-et-Loire (CDG49)** est un établissement public administratif dont la mission est d'accompagner et de conseiller les collectivités territoriales et les établissements publics dans la gestion de leur personnel territorial. Son conseil d'administration comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Le **Centre de santé mentale angevin (Cesame)** est un établissement public de santé spécialisé en santé mentale, référent en psychiatrie pour le département de Maine-et-Loire. Son conseil de surveillance comprend deux représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Le **Centre hospitalier universitaire (CHU)** est un établissement public de santé généraliste de ressort régional et interrégional. Son conseil de surveillance comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Le **Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de Maine-et-Loire** est un groupement d'intérêt public chargé de recenser les besoins en matière d'accès au droit, de définir une politique à l'échelon du département, de coordonner les actions, publiques et privées, et de diffuser les actions menées. Le président d'Angers Loire Métropole est membre de droit de son conseil d'administration. Son assemblée générale, quant à elle, comprend un autre représentant d'Angers Loire Métropole, désigné par le conseil parmi ses membres.

L'association Eurocités est un réseau de plus de 200 villes européennes dont la mission est de relayer la voix de ses membres auprès des acteurs du droit international (diplomatie des villes). Son assemblée générale comprend deux représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

Gigalis, originalement syndicat mixte récemment transformé en groupement d'intérêt public, est un opérateur public régional de services numériques, un centre de ressources d'innovation et d'accompagnement des acteurs publics et un outil de mutualisation au service de ses membres. Son assemblée générale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres.

L'association **Open data France** accompagne et fédère les acteurs publics territoriaux pour développer l'accès aux données et leur valorisation au service de l'intérêt général. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Pays de la Loire Coopération internationale est une association animant le Réseau régional multi-acteurs (RRMA), qui rassemble les quatre catégories d'acteurs ligériens de la coopération internationale : les collectivités territoriales, les associations, les établissements d'enseignement et de recherche et les acteurs économiques. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

L'association **Régie de quartiers d'Angers** a pour mission de promouvoir l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et de leur quartier et de favoriser le lien social et la citoyenneté. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole et son conseil d'administration en comprend trois, tous désignés par le conseil parmi ses membres.

Le **Réseau Grand-Ouest commande publique et développement durable (Reseco)** est une association regroupant des organisations publiques du Grand-Ouest avec pour objectif de favoriser l'intégration du développement durable dans les achats publics. Son assemblée générale comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Resovilles Bretagne Pays de la Loire est une association dont la mission est d'accompagner les collectivités, l'État et l'ensemble des acteurs publics et privés qui interviennent dans le champ de la politique de la ville en Bretagne et Pays de la Loire ; son action consiste à confronter les pratiques et à produire une culture commune grâce à des rencontres, des séminaires, au travers d'analyses d'expériences et par l'échange. Son conseil d'administration comprend un représentant d'Angers Loire Métropole désigné par le conseil parmi ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger au sein des instances des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme	Instance interne	Élu désigné
CDG 49	Conseil d'administration	Titulaire: Roselyne BIENVENU Suppléant: Florian RAPIN
Cesame	Conseil de surveillance	Isabelle RAIMBAULT Marie de TOURNEMIRE
CHU	Conseil de surveillance	Richard YVON
CDAD	Assemblée générale	Anthony LUSSON
Eurocités	Assemblée générale	Richard YVON Marianne DESSET
Gigalis	Assemblée générale	Titulaire: Franck POQUIN Suppléant: Antoine ROBERT-CAPBLANCQ
Open data France	Assemblée générale	Franck POQUIN
Pays de la Loire Coopération internationale	Conseil d'administration	Richard YVON
Régie de quartiers d'Angers	Assemblée générale	Roch BRANCOUR
	Conseil d'administration	Anita DAUVILLON Antoine LELARGE
Reseco	Assemblée générale	Anthony LUSSON
Resovilles Bretagne Pays de la Loire	Conseil d'administration	Roselyne BIENVENU

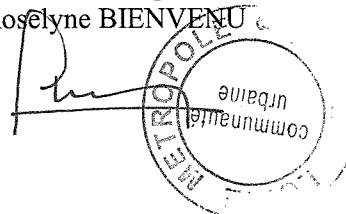
Autorise les élus désignés pour siéger dans les instances des organismes extérieurs mentionnés ci-dessus à présenter leur candidature et à accepter toute fonction en lien avec leur mandat de représentation.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, M. Philippe BOLO, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, Mme Anita DAUVILLON, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Simon GIGAN, M. Antoine LELARGE, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télécours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 19

Délibération n° : DEL-2026-95

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Stratégie des déplacements - Convention relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale pour les transports collectifs Destineo 5 - Avenant 1

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

En 2004, la Région a initié une démarche pour mettre en place un site d'information multimodale pour les transports collectifs en partenariat avec quelques collectivités ou organismes du territoire. Le système d'information multimodale, ci-après dénommé le « SIM » ou « Destineo », a ouvert en septembre 2006 et rassemble aujourd'hui 12 partenaires

Ce service disponible sur internet, applications mobiles et via des modules réutilisables, vise à faciliter la préparation des déplacements et le trajet des voyageurs dans le périmètre de la région des Pays de la Loire.

Le SIM a pour vocation d'offrir un meilleur accès à l'information sur les transports alternatifs à la voiture individuelle, notamment en facilitant les pratiques multimodales et intermodales. Dans un objectif de mutualisation et de mise en commun des moyens, toutes les fonctionnalités de Destineo peuvent être réutilisées directement par les partenaires.

La convention actuelle Destineo 5 a pris effet au 1^{er} janvier 2026. De nouvelles collectivités souhaitent intégrer le partenariat : Clisson Sèvre et Maine Agglo, communauté de communes Sud Estuaire, pôle métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe et la communauté de communes Fontenay-Vendée. A cet effet, un avenant à la convention DESTINEO 5 doit être conclu. Le projet d'avenant est joint à la présente délibération. L'intégration de quatre nouveaux réseaux de transport est sans incidence sur la participation financière des collectivités compte tenu des critères de financement actés à la convention de 2026 (exonération pour les réseaux exploitant moins de six lignes de bus).

Le présent avenant a également pour objet de prendre acte de la prise en charge financière par la Région de la part de Nantes métropole compte tenu du fait que la métropole n'a pu basculer sur la nouvelle version. De ce fait, la participation des collectivités jusqu'au basculement de Nantes Métropole sur Destineo sera de 20,50 % (contre 32,67 % actuellement).

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention multi partenariale Destineo 5 relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays-de-la-Loire approuvée par délibération du 9 décembre 2024.

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 20 avril 2026

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays-de-la-Loire, dont le projet est annexé à la délibération.

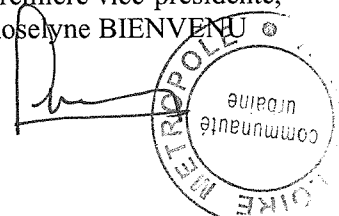
Autorise le président ou son représentant à le signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 20

Délibération n° : DEL-2026-96

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Dispositif de compensation carbone 2025 en faveur d'Angers Loire Métropole - Versement de recette par le prestataire de collecte en porte en porte des déchets ménagers, assimilés et recyclables

Rapporteur : Philippe BOLO

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est engagée depuis plus de 20 ans dans une politique volontariste en faveur de la réduction des déchets. L'adoption de la feuille de route économie circulaire lors du conseil de communauté du 13 juin 2022 s'inscrit notamment dans cette stratégie. Ainsi, pour le territoire, entre 2010 année de référence et 2024, les ordures ménagères ont diminué de 24 % (167 kg/ hab en 2024 contre 220 en 2010).

Les spécialistes de l'environnement, tels que l'Agence de la transition écologique (Ademe), préconisent le principe de séquençage « éviter – réduire – compenser (ERC) ». Ainsi, le dispositif « compensation carbone », qui consiste à verser à la collectivité publique un soutien financier pour tenter de compenser les effets négatifs d'activités économiques, doit, selon ce principe, intervenir en dernier lieu et en complément des actions de réduction des déchets prévues dans les différents plans et programmes d'Angers Loire Métropole.

Le marché de collecte en porte à porte des déchets de la deuxième couronne d'Angers Loire Métropole conclu avec l'entreprise Suez prévoit le versement d'un soutien financier annuel au titre de la compensation carbone. Il s'agit d'une démarche volontaire dans le cadre de sa responsabilité sociale et environnementale (RSE). Le montant est calculé en fonction des émissions de CO₂ des véhicules de collecte des déchets (14 € par tonne équivalent CO₂ émise, avec un maximum de 6 000 € par an).

Réglementairement, cette recette doit être affectée au budget sur lequel la dépense financée sera effectuée, à savoir le budget annexe déchets.

Il convient de déterminer les actions de la direction cycle des déchets qui pourraient être financées par cette compensation carbone. Il est proposé d'affecter ces recettes au financement des actions liées à la réduction des déchets, et notamment le dispositif de mise à disposition auprès des usagers de solutions de tri de leurs biodéchets.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 20 avril 2026

DELIBERE

Accepte le versement annuel d'une contribution de l'entreprise Suez au titre de la compensation carbone, dans le cadre du marché conclu pour la collecte en porte à porte des déchets de la deuxième couronne d'Angers Loire Métropole, sur la base du titre de recettes émis par Angers Loire Métropole, à partir de l'état déclaratif annuel de Suez, calculé en fonction du nombre de tonne équivalent CO2 de l'année N-1 x 14 €.

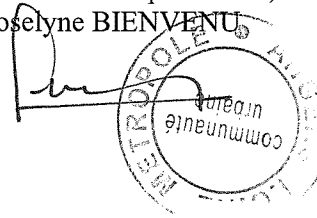
Décide qu'elle sera affectée aux dépenses de déploiement du tri à la source des biodéchets, dans l'exercice de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés d'Angers Loire Métropole.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 21

Délibération n° : DEL-2026-97

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau - Charbon actif en poudre pour l'usine de production d'eau potable - Marché de fournitures

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ÉTAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ÉTAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La filière de traitement mise en place à l'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé nécessite l'emploi de charbon actif en poudre au niveau de l'étage de décantation. Ce produit participe à l'élimination de la matière organique dissoute et à celle des micros polluants tels que les pesticides.

Le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2026, il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour la fourniture de charbon actif pour les années 2027 à 2031.

A titre d'information, les niveaux de réalisations des exercices antérieurs étaient les suivants :

- 2023 : 887 460 € HT,
- 2024 : 939 243 € HT,
- 2025 : 820 429 € HT,

Compte tenu des seuils atteints, la procédure retenue est la procédure avec négociation. Le marché prendra la forme d'accords-cadres multi-attributaires sans minimum et avec un maximum en quantités fixé à 1 800 tonnes de charbons actifs pour la durée totale du marché, reconductions comprises. L'exécution se déroulera par marché subséquent annuel prenant la forme d'un accord-cadre à bon de commandes multi-attributaires.

Le lancement de la consultation auprès des entreprises sera réalisé sitôt la présente délibération approuvée par le conseil, avec un démarrage des prestations prévu début 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 20 avril 2026

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation pour la fourniture de charbon actif pour l'usine de production d'eau potable pour les années 2027 à 2031.

Autorise le président ou le vice-président délégué au cycle de l'eau à signer les accords-cadres à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

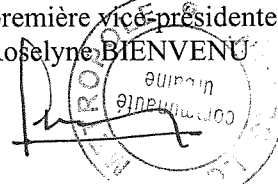
Autorise le président ou le vice-président délégué au cycle de l'eau à signer les marchés subséquents ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppression.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 22

Délibération n° : DEL-2026-98

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau et assainissement - Loire-Authion - Transfert de biens meubles et immeubles - Prise en gestion des ouvrages - Avenant n°3

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Loire-Authion a intégré la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2018, impliquant le transfert du passif et des actifs permettant d'exercer les compétences ainsi transférées.

Dans ce cadre, Angers Loire Métropole a pris notamment en charge les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement.

Parmi les biens transférés, figurent des parcelles situées sur la commune déléguée de la Bohalle et anciennement propriété du syndicat intercommunal en eau potable de la Bohalle dont la dissolution a été actée au 1^{er} janvier 2016.

Ces terrains étaient porteurs de puits drainant qui alimentaient l'ancienne usine de production d'eau potable du SIAEP de la Bohalle/La Daguinière, aujourd'hui désaffectée. Ces parcelles n'ont aujourd'hui plus aucune utilité pour l'activité eau potable d'Angers Loire Métropole.

La commune de Loire-Authion étant actuellement en réflexion sur le devenir de ces parcelles, elle a manifesté son intérêt pour en recouvrir la pleine disponibilité.

L'objet de l'avenant n°3 est ainsi d'acter la fin de la mise à disposition et la reprise de la pleine disponibilité par la commune des 4 parcelles concernées.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 20 avril 2026

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 à la convention de transfert en gestion des biens meubles et immeubles de la commune de Loire-Authion de 2018, visant à acter la fin de la mise à disposition et la reprise de la pleine disponibilité par la commune de Loire-Authion des parcelles cadastrées : 032 ZL 213 // 032 ZL 215 // 032 ZL 217 // 32 ZL 221.

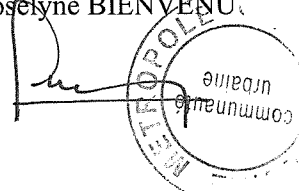
Autorise le président ou le vice-président délégué au Cycle de l'eau à signer cet avenant n°3.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU.



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 23

Délibération n° : DEL-2026-99

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

**Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Etablissement public Loire -
Convention d'investissement relative au système d'endiguement de Vernusson 2026-2028**

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Depuis janvier 2018, Angers Loire Métropole assure la gestion du système d'endiguement de Vernusson. Cet ouvrage, non domanial de classe C, contribue à la protection contre les inondations des personnes sur la commune des Ponts-de-Cé et de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

La gestion de cet ouvrage a été confiée à l'Établissement public Loire (EP Loire) dans le cadre de deux conventions distinctes : l'une relative au fonctionnement porte sur la période 2024-2028 et l'autre en investissement, signée en 2019, a été prolongée par voie d'avenants jusqu'en 2026.

Les études en cours ont permis d'ajuster le programme global d'investissement à mettre en œuvre dès 2026 et jusqu'en 2028.

Dans ce cadre, et conformément à l'organisation mise en place depuis janvier 2024 avec l'EP Loire au sein de la plateforme d'Angers, il est proposé de formaliser une nouvelle convention d'investissement relative à la digue de Vernusson pour la période 2026-2028 avec l'Établissement public Loire. Cette convention permettra d'assurer le financement des actions suivantes :

- Les études de maîtrise d'œuvre ;
- La reprise d'un désordre en cours et les travaux de fiabilisation ;
- L'enquête publique de classement en système d'endiguement.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) représente un montant total de 1 476 000 € TTC sur la période 2026-2028. Les études et travaux sont éligibles aux subventions fonds Barnier, fonds vert et départementales. La recherche et la demande de subvention sont à la charge de l'EP Loire. Les appels de fonds annuels auprès d'Angers Loire Métropole correspondent à des versements de 60% du montant total lissés sur 3 ans. Ils se répartissent comme suit :

	2026 (1^o trim.)	2027 (1^o trim.)	2028 (1^o trim.)	2029 (après perception du solde des subventions)
Appel de fonds	295 200 €	295 200 €	295 200 €	Solde des dépenses (plafonné à 590 400 €)

Le dernier versement, correspondant au solde des dépenses prévisionnelles, intégrera les recettes et subventions reçues. Son montant est plafonné à 590 400 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2023-245 du conseil de communauté du 13 novembre 2023 portant sur la convention de délégation de gestion des digues en fonctionnement de la plateforme d'Angers (2024-2028),

Vu la délibération DEL-2025-194 du conseil de communauté du 08 septembre 2025 portant sur l'avenant 1 de la précédente convention,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 20 avril 2026

DELIBERE

Approuve la conclusion d'une convention d'investissement relative à la digue de Vernusson pour la période 2026-2028 avec l'Établissement public Loire, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Approuve le plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui en découle d'un montant total de 1 476 000 € TTC, selon les modalités de versement présentées ci-dessus.

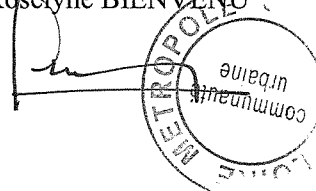
Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document d'exécution lié à cette convention.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 24

Délibération n° : DEL-2026-100

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION

Structures d'insertion par l'activité économique - Conventions 2026 - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'emploi et d'insertion professionnelle, Angers Loire Métropole soutient l'offre d'insertion par l'activité économique et en particulier les chantiers d'insertion.

Cette offre représente environ 785 postes ETP (équivalent temps plein), permettant de positionner chaque année 2 500 chercheurs d'emploi en parcours d'insertion professionnelle (en chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion).

Les subventions de fonctionnement attribuées par Angers Loire Métropole ont pour objectif d'apporter un appui aux structures d'insertion par l'activité économique dans le développement ou la consolidation de leurs activités.

Le budget primitif 2026 d'Angers Loire Métropole prévoit l'attribution de subventions de fonctionnement aux structures d'insertion par l'activité économique présentes sur le territoire, pour un montant de 149 000 €. Le montant de chaque subvention a été fixé après analyse des résultats financiers des structures bénéficiaires.

Pour l'année 2026, il est proposé d'attribuer 11 subventions annuelles, d'un montant total de 149 000 € aux structures d'insertion listées ci-après. Il est par ailleurs proposé d'approuver le modèle de convention à intervenir avec chacune d'elles.

7 chantiers d'insertion	109 000 €
Resto Troc	13 000 €
Restos du Cœur (CIAT et CIENE)	25 000 €
Anjou Montreuil-Juigné Environnement (AMJE)	10 000 €
Angers Mobilité Services	11 000 €
L'Atelier d'A Tout Métier	10 000 €
Ressourcerie des Biscottes	10 000 €
Jardin de Cocagne	30 000 €
2 entreprises d'insertion	20 000 €
Apivet	10 000 €
A Tout Métier	10 000 €
2 Associations intermédiaires	20 000 €
Tremplin Travail	10 000 €
Espoir Services	10 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 23 avril 2026

DELIBERE

Approuve la convention-type à intervenir avec les structures d'insertion listées ci-après, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout document afférent.

Attribue, pour l'année 2026, 11 subventions de fonctionnement, versées selon les modalités indiquées dans les conventions précitées, aux structures d'insertion indiquées ci-après et pour les montants suivants :

- 13 000 € à Resto Troc
- 25 000 € à Restos du Cœur (CIENE et CIAT)
- 10 000 € à Anjou Montreuil-Juigné Environnement (AMJE)
- 11 000 € à Angers Mobilité Services
- 10 000 € à L'Atelier d'A Tout Métier
- 10 000 € à Ressourcerie des biscottes
- 30 000 € à Jardin de Cocagne
- 10 000 € à Apivet
- 10 000 € à A Tout Métier
- 10 000 € à Tremplin Travail
- 10 000 € à Espoir Services

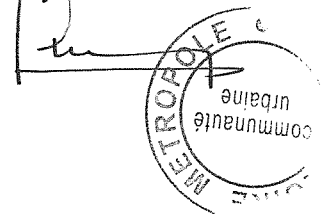
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Sébastien BOUSSION, M. Antoine LELARGE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 25

Délibération n°: DEL-2026-101

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION

Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) - Programmation 2026 - Convention avec l'Association de gestion Europe inclusion 49 (AGEI 49)

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) est un dispositif local d'accompagnement vers l'emploi de publics prioritaires financé par le Fonds social européen (FSE) et Angers Loire Métropole. Il s'inscrit dans la politique insertion définie par Angers Loire Métropole qui vise à développer la mise à l'emploi comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle en direction d'un public cible.

Angers Loire Métropole a défini les axes stratégiques, les objectifs et les modalités d'intervention du PLIE dans un protocole d'accord conclu avec l'Etat, le Département et France Travail. Quatre objectifs d'intervention sont identifiés :

- renforcer la logique de parcours individualisé vers l'emploi,
- développer les mises à l'emploi,
- renforcer l'accès à la qualification,
- sécuriser l'accès et le maintien à l'emploi.

Le PLIE d'Angers Loire Métropole accompagne chaque année 700 personnes dont 200 jeunes sur un parcours fixé à 24 mois. Les publics prioritaires sont :

- les jeunes en difficulté d'insertion,
- les demandeurs d'emploi seniors rencontrant des difficultés de retour à l'emploi,
- les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- les personnes avec une situation familiale complexe (personnes seules avec enfants), ou confrontées à des problèmes de mobilité ou de logement, ou ayant le statut de réfugié politique avec autorisation de travail, ou bénéficiant de minima sociaux.

En 2025, le PLIE a accompagné 821 personnes dont 52 % de femmes, 31 % habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville et 72 % sont faiblement qualifiées. 69 % des étapes de parcours ont été réalisées sur des mises à l'emploi (34 % en emploi classique, 66 % en structures d'insertion par l'activité économique).

Sur les 322 personnes sorties dans l'année, 100 personnes sont sorties pour emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ou obtention d'une qualification.

Pour mobiliser les fonds européens, chaque collectivité doit délibérer chaque année sur sa programmation.

I - La programmation des actions du PLIE pour l'année 2026

Action	Coût total prévisionnel en 2026
Accompagnement renforcé du public <ul style="list-style-type: none">- 5 postes de référents pour le public adultes et 1 poste accompagnement accès emploi- 1 coordination des parcours jeunes en structure d'insertion par l'activité économique- 2 postes de facilitateur emploi	385 000 €
Action mobilisation du public PLIE pour le retour à l'emploi <ul style="list-style-type: none">- mobilisation du public et suivi emploi- favoriser l'employabilité des personnes au travers des parcours clauses et NPRU	124 120 €
Action levée des freins à l'emploi <ul style="list-style-type: none">- développement de compétences- appui santé	70 000 €
Actions d'innovation sociale <ul style="list-style-type: none">- maîtrise des savoirs de base- pouvoir d'agir- accès aux modes de garde	92 000 €
Actions relations entreprises <ul style="list-style-type: none">- clauses insertion professionnelle	138 000 €
Action dynamisation des parcours <ul style="list-style-type: none">- coordination des référents PLIE, des actions de la programmation	67 000 €
Action animation et coordination du dispositif <ul style="list-style-type: none">- coordination des actions et partenaires- formation des acteurs	113 000 €
Actions de positionnement en structures d'insertion <ul style="list-style-type: none">- 7 chantiers d'insertion	78 780 €
TOTAL	1 067 900 €

Ces opérations font l'objet de demandes de subvention FSE dans le respect des objectifs spécifiques du programme opérationnel national FSE + 2022/2027.

Conformément au conventionnement de subvention globale FSE 2022/2027 avec la Dreets, le budget de la programmation PLIE sur 2026 est de 1 067 900 €. Le montant FSE sollicité est de 713 780 € pour l'année 2026.

Le financement d'Angers Loire Métropole restant est de 354 120 € sur 2026.

II - La gestion du FSE+ et la subvention d'Angers Loire Métropole

L'AGEI 49 regroupant la communauté d'agglomération de Cholet et la communauté urbaine Angers Loire Métropole a été créée le 20 mars 2015. Il s'agit d'un organisme intermédiaire mutualisé de fonds européens qui assure la fonction de gestion des deux PLIE. Il est garant, à ce titre, des tâches de gestion, de suivi, de contrôle et de paiement des actions cofinancées par le FSE.

Parallèlement, il est prévu qu'Angers Loire Métropole verse chaque année une subvention à l'AGEI 49. Pour l'année 2026, le montant prévisionnel de la subvention à l'AGEI 49 est de 581 430 € permettant :

- le financement des subventions aux structures d'insertion (447 800 €);
- le financement des frais de gestion assurée par l'AGEI 49 (133 630 €).

Dans le cadre du programme opérationnel du Fonds Social Européen (FSE +) 2022/2027, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) des Pays de la Loire a attribué à

l'Association de gestion Europe inclusion 49 (AGEI 49-organisme intermédiaire de gestion) des fonds FSE + à hauteur de 5 724 086 € pour la période 2022/2027 à travers une convention de subvention globale qui se répartit entre le PLIE d'Angers Loire Métropole et le PLIE de l'agglomération du choletais. La répartition se fait de la manière suivante :

- PLIE d'Angers Loire Métropole : 4 616 086 € (80,64 %)
- PLIE de l'agglomération choletaise : 1 108 227 € (19,36 %)

Suite aux contrôles de service fait et aux appels de fonds FSE auprès de la Dreets (autorité de gestion déléguée), l'AGEI 49 reversera le FSE+ retenu à Angers Loire Métropole.

Les modalités de financement sont précisées dans la convention « relations financières » conclue avec l'AGEI 49 et dont le projet est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 23 avril 2026

DELIBERE

Approuve la programmation du PLIE 2026 faisant état d'une demande de financement par le fond social européen de 713 780 €.

Attribue à l'Association de gestion Europe inclusion 49 une subvention de 581 430 € pour l'année 2026.

Approuve la convention « relations financières » à conclure avec l'Association de gestion Europe inclusion-AGEI 49, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention et tout document administratif afférent.

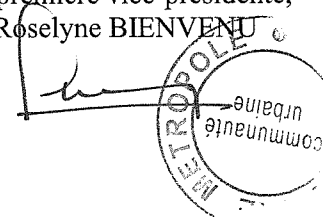
Autorise le président ou son représentant à signer toutes les demandes de subvention FSE 2022/2027 portées par Angers Loire Métropole et les documents administratifs afférents.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Isabelle RAIMBAULT.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 26

Délibération n° : DEL-2026-102

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Tournoi de tennis WTA "Open Angers Loire Trélazé 2026" - Convention de partenariat - Attribution d'une subvention - Approbation

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image et la notoriété de l'agglomération d'Angers et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées médiatiques, touristiques et économiques.

C'est ainsi que le Comité d'organisation Open féminin Angers Loire (COOFAL), présidé par Nicolas MAHUT, a sollicité la collectivité pour organiser le tournoi international de tennis féminin « WTA 125 » du 30 novembre au 6 décembre 2026 sur le site de l'Arena Loire à Trélazé.

Cet évènement sportif est considéré comme le quatrième tournoi professionnel féminin en France après Roland Garros, les internationaux de Strasbourg et l'Open de Lyon et le deuxième se déroulant en indoor, dans lequel 32 joueuses professionnelles s'affronteront en 46 matchs pendant une semaine.

La démarche RSE - responsabilité sociale et environnementale - dans laquelle s'inscrit cet Open bénéficiera aux différents partenaires et collaborateurs au travers des actions en lien avec les établissements scolaires, les universités locales, les éducateurs sportifs intervenant auprès des quartiers défavorisés, mais aussi en partenariat avec les associations sportives locales.

Compte tenu de l'envergure de ce projet sportif et de l'implication de nombreux partenaires publics, Angers Loire Métropole souhaite soutenir l'organisation de ce tournoi en attribuant une subvention de 150 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec le Comité d'organisation Open féminin Angers Loire relative à l'organisation du tournoi international de tennis féminin « WTA 125 », dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à la signer.

Attribue au Comité d'organisation Open féminin Angers Loire une subvention de 150 000 € avec un versement en trois fois :

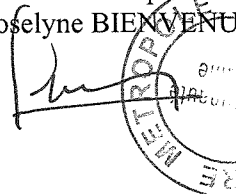
- 80 % (120 000 €) à la signature de la convention ;
- 15 % (22 500 €) sur présentation d'un bilan sportif, médiatique et organisationnel, ainsi qu'un bilan financier provisoire ;
- 5 % (7 500 €) sur présentation d'un bilan financier définitif certifié conforme.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 27

Délibération n° : DEL-2026-103

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT ET LOGEMENT

Délégation des aides à la pierre (2022-2027) - Exercice 2026 - Avenants annuels n°10 à la convention générale et n°9 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé (Anah)

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Aux termes d'une convention organisant la gestion complète des aides à la pierre pour les parcs publics (HLM) et privés, Angers Loire Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'Etat sur son territoire. Cette convention de six ans (2022-2027) prévoit la signature d'avenants en début et fin de chaque exercice.

Pour information et bilan de l'exercice 2025, 633 logements locatifs sociaux ont été financés ou agréés au titre des aides du parc public. Ces résultats sont principalement soutenus par les logements financés à l'aide d'un prêt locatif social (PLS) à hauteur de 272 agréments, puis, par le prêt locatif aidé d'intégration (209 PLAI) et enfin 152 logements ont été financés à l'aide du prêt locatif à usage social (PLUS). Le délégataire atteint les objectifs finaux de développement à hauteur de 85,54 %.

Les objectifs de financement de la réhabilitation soutenus par l'aide à la pierre sont, quant à eux, dépassés, 157 logements ont obtenu une aide de l'Etat à la rénovation énergétique (146) ou au changement de vecteur de chauffage et / ou de production d'eau chaude (11) pour un objectif fixé à 155 logements. Par ailleurs, 61 accessions sociales à la propriété ont été agréées à l'aide d'un prêt social location accession (PSLA).

Le parc public a bénéficié de 2 551 434 € de subventions directes de l'Etat dans ce cadre. Les résultats locaux s'inscrivent dans la tendance nationale observée.

L'activité de l'Anah (Agence nationale pour la rénovation de l'habitat), a permis de financer l'amélioration de 584 logements détenus par des propriétaires ou copropriétaires privés. Selon les priorités nationales, ont été accompagnés 390 lots de copropriétés, 95 adaptations au vieillissement ou au handicap, 92 rénovations énergétiques et 7 interventions pour des logements dégradés ou indignes. Les résultats obtenus atteignent les objectifs fixés à 89 %. Ils attestent cependant d'un recul de 19 % par rapport à 2024, compte tenu de la suspension de MaPrimRénov' à compter du 23 juin 2025. Les dotations déléguées ont été engagées à hauteur de 9 318 736 € sur l'exercice 2025.

En ce début d'exercice 2026, il convient d'inscrire les objectifs de production et les enveloppes d'aides relatifs aux parcs publics et privés, selon les moyens nationaux déployés et les perspectives travaillées pour notre territoire :

Pour le parc public :

L'avenant n°10 de début de gestion 2026 porte les objectifs initiaux à 704 logements locatifs :

- 292 logements financés à l'aide de prêts locatifs à usage social (167 PLUS) et de prêts locatifs aidés d'intégration (125 PLAI). Pour financer ces logements neufs ou acquis et améliorés, la dotation initiale déléguée par l'Etat est de 1 766 000 € dont 440 071 € placés en réserve régionale pour le financement de 44 logements en PLAI adaptés. L'exercice s'ouvre donc avec la délégation de 1 325 929 €.
- 412 agréments PLS et 200 PSLA (accession sociale à la propriété) sont réservés pour le développement de projets sur la communauté urbaine.

Pour le parc privé :

L'avenant n°9 pour la gestion des aides de l'Anah pour 2026 fixe un objectif global initial d'amélioration de 393 logements privés ; ils se répartissent de la manière suivante :

- 16 logements de propriétaires bailleurs ;
- 185 logements de propriétaires occupants répartis en
 - o 3 logements en sortie d'indignité et très dégradés ;
 - o 118 logements adaptés à la perte d'autonomie ;
 - o 64 logements traités au titre de la lutte contre la précarité énergétique ;
- 192 logements en copropriétés.

Pour 2026, l'enveloppe totale des droits à engagement Anah destinée à l'amélioration de logements du parc privé est fixée à 5 836 407 €. Elle inclut 936 770 € placés en réserve régionale. L'exercice s'ouvre donc avec l'allocation de 4 899 637 €.

L'engagement des dotations fait l'objet d'un renforcement de la sécurisation du parcours des ménages pour lutter contre les tentatives de fraudes. Aussi, un rendez-vous personnalisé avec un conseiller d'un Espace conseil france rénov' (ECFR) est désormais obligatoire avant tout dépôt d'un dossier de rénovation énergétique d'ampleur.

Le demandeur d'une subvention au titre du dispositif « MaPrimeRénov' – Parcours Accompagné » devra obligatoirement joindre l'attestation de passage en ECFR. Cette obligation est inscrite dans le programme d'action territorial 2026 d'Angers Loire Métropole, validée par les membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat en date du 10 février 2026 et annexé à la présente délibération.

A noter qu'Angers Loire Métropole dispose de son propre ECFR sous la marque « Mieux chez moi », permettant entre autres, gratuitement, ces rendez-vous personnalisés et la production d'attestations.

Vu le code général des collectivités -, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat signée le 30 juin 2022,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah le 30 juin 2022,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 avril 2026

DELIBERE

Approuve les deux avenants suivants, dont les projets sont annexés à la présente délibération :

- en annexe 1, l'avenant n° 10 à la convention générale de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2022-2027,
- en annexe 2, l'avenant n° 9 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah ainsi que son annexe, le programme d'action territorial 2026.

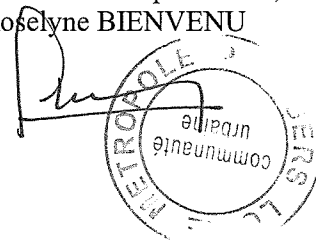
Autorise le président ou son représentant à signer ces deux avenants ainsi que tout acte utile à leur exécution.

Impute les recettes et les dépenses sur les budgets concernés de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 28

Délibération n° : DEL-2026-104

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT

Boucles Vertes - Avenant à la convention de transfert de gestion avec la SNCF - Convention avec Marignan et l'ASL pour encadrer les conditions de franchissement de la voie verte

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération en date du 21 janvier 2019, le conseil communautaire a approuvé les termes de la convention de transfert de gestion du patrimoine ferroviaire de la SNCF à Angers Loire Métropole afin d'aménager des voies vertes sur d'anciennes voies ferrées désaffectées.

Dans le cadre d'aménagements urbains à intervenir sur le territoire d'Angers, la SNCF autorise la communauté urbaine à délivrer un droit de franchissement pour créer le débouché d'une voie privée sur la rue du Grand Montréjeau en traversant le tronçon de la voie verte reliant Angers à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Ce franchissement permet d'améliorer le maillage viaire du quartier et de garantir un fonctionnement sécurisé et cohérent du projet immobilier « Les Jardins d'Amytis » mené par la société Marignan sur une ancienne friche industrielle autrefois occupée par l'entreprise Fonteneau.

Un avenant à la convention de gestion entre Angers Loire Métropole et SNCF Réseau élargit donc l'objet de la convention initiale pour permettre à la collectivité d'autoriser ce franchissement de la voie et modifie la durée de la convention, portée à quarante ans avec possibilité de la renouveler une fois pour dix ans par voie d'avenant, afin d'assurer une certaine pérennité aux dessertes des futures constructions.

En conséquence, une convention entre Angers Loire Métropole, la société Marignan et l'association syndicale locale « Les Jardins d'Amytis », fixe les conditions de l'autorisation de franchissement de la voie verte accordée, notamment en matière de sécurité des usagers de l'ensemble des voies et la prise en charge par la société Marignan des aménagements, de leur maintenance et de leur entretien. La convention est consentie pour une durée de treize ans avec reconduction, sous réserve de réversibilité en cas de réouverture des voies au trafic ferroviaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2019-9 du 21 janvier 2019 qui approuve la convention de transfert de gestion du patrimoine ferroviaire pour la création des équipements des voies vertes entre la SNCF et Angers Loire Métropole.

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 avril 2026

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de transfert de gestion des voies qui, d'une part, étend l'activité initiale d'aménagement et de gestion de voies vertes initialement accordée à la communauté urbaine à la délivrance de l'autorisation de franchissement de la voie et, d'autre part, modifie la durée de la convention la portant à quarante ans, avec reconduction expresse de 10 ans par avenant le cas échéant. Les frais liés à l'établissement des actes correspondants sont pris en charge par la communauté urbaine.

Approuve la convention d'autorisation du franchissement de la voie verte avec la société Marignan et l'association syndicale locale « Les Jardins d'Amytis » pour une durée de 13 ans avec tacite reconduction d'année en année.

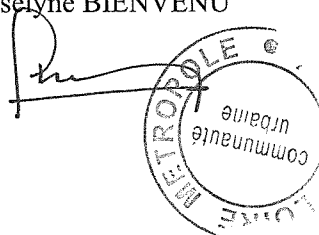
Autorise le président ou le vice-président délégué à signer cet avenant avec SNCF Réseau ainsi que la convention de franchissement de la voie verte avec la société Marignan et l'association syndicale locale « Les Jardins d'Amytis », dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 29

Délibération n° : DEL-2026-105

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Aménagement des places Académie-Kennedy - Phase 2 : Aménagement de la place de l'Académie et de ses abords - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a engagé depuis plusieurs années une réflexion globale sur le réaménagement des places Académie et Kennedy.

Dans la continuité de l'aménagement de la place Kennedy, de la rue Toussaint et du boulevard De Gaulle qui s'est terminé fin 2025, l'aménagement de la place de l'Académie et de ses abords poursuit les mêmes objectifs :

- réduire l'emprise de l'occupation de l'espace par la voiture, pour laisser davantage de place aux piétons, aux vélos et au végétal ;
- mettre en valeur le paysage et le patrimoine architectural exceptionnels,
- prendre en compte les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement de l'espace public avec un objectif fort de désimperméabilisation des sols au profit du végétal.

Ainsi, dans ce projet d'ensemble, la place de la voiture est sensiblement réduite, les piétons et les vélos disposent d'espaces dédiés et sécurisés, le végétal est omniprésent, le confort des commerces est amélioré, le patrimoine bâti et végétal est mis en valeur, les sols sont désimperméabilisés et permettent une meilleure infiltration des eaux de pluie. Le périmètre de la place de l'Académie et ses abords fait l'objet d'une seconde phase d'intervention. Des travaux de voirie, d'éclairage, de plantations et d'espaces verts y seront réalisés.

Afin de réaliser ces travaux, Angers Loire Métropole, maître d'ouvrage de l'opération, prévoit le lancement d'une consultation d'un marché de travaux, via une procédure adaptée ouverte avec mise en concurrence sur cette phase 2, composé de 3 lots :

- lot 1 - travaux de voirie et réseaux divers (VRD), estimé à un montant de 4 035 000 € HT soit 4 842 000 € TTC,
- lot 2 - travaux d'éclairage, estimé à un montant de 325 000 € HT soit 390 000 € TTC,
- lot 3 - travaux de plantations et d'espaces verts estimé à un montant de 721 000 € HT soit 865 200 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 avril 2026

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation relative à l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de plantations et d'espaces verts pour l'aménagement de la place de l'Académie et de ses abords.

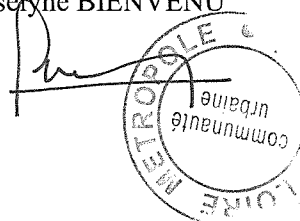
Autorise le président ou son représentant à signer les lots du marché avec chaque titulaire à l'issue de la consultation, ainsi que tout acte se rapportant à la notification et à l'exécution du marché, dans le respect de l'enveloppe financière énoncée ci-dessus assortie d'un taux de tolérance de 5 % maximum.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 30

Délibération n° : DEL-2026-106

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Travaux d'aménagement de voirie sur domaine public routier départemental - RD107, RD113 - Conventions d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire et les communes de Cantenay-Epinard et du Plessis-Grammoire

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Angers Loire Métropole mène des opérations d'aménagement de voirie sur son territoire nécessitant des interventions sur le domaine public routier départemental.

Des aménagements de sécurisation d'itinéraire cyclable sont en cours aux abords de deux giratoires : en entrée/sortie de bourg de Cantenay-Epinard (RD107) et au croisement des RD107 et RD107E. En période hivernale, les chemins et routes cyclables en bord de Mayenne permettant de rallier Angers sont impraticables. Les cyclistes empruntent les routes, dont les emprises ne sont pas suffisamment sécurisées. L'enjeu des aménagements est de sécuriser les traversées cyclables autour des giratoires et de raccorder les bandes cyclables existantes. En entrée/sortie de bourg, la signalisation est renforcée et une zone tampon élargie. A la jonction des RD107 et RD107E, un anneau cyclable autour du giratoire est créé. Le coût global prévisionnel de l'opération (travaux et études) s'élève à 50 000 € TTC.

Angers Loire Métropole réalisera à compter du 1^{er} semestre de l'année 2027 des aménagements de voirie sur une partie de la rue de la mairie (RD113), au Plessis-Grammoire. L'objectif est d'apaiser la rue en réduisant la vitesse des véhicules et en sécurisant les cheminements piétons. Le plateau existant devant le parvis de la future salle polyvalente va être allongé et deux quais bus en écluse seront créés. L'accès à école sera sécurisé en élargissant le trottoir et l'arrêt d'autocar sera déplacé afin qu'il soit distinct de l'entrée de l'école. Le coût global prévisionnel de l'opération sur la rue de la mairie (travaux et études) s'élève à 300 000 € TTC.

Pour chaque opération, il convient de conclure une convention avec le Département de Maine-et-Loire et les communes concernées afin qu'Angers Loire Métropole soit autorisée à réaliser les travaux afférents sur le domaine public routier départemental, et de définir les modalités et les responsabilités d'entretien des aménagements.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du conseil de communauté DEL-2021-242 du 13 décembre 2021 portant sur les modalités d'organisation de l'exercice des compétences « création, aménagement et entretien de voirie » et « gestion des eaux pluviales ».

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 avril 2026

DELIBERE

Approuve les conventions avec le Département de Maine-et-Loire et les communes concernées pour les opérations de voirie précitées, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

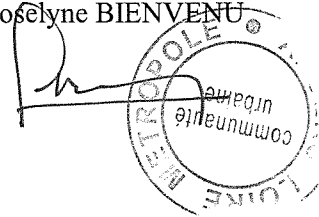
Autorise le président ou son représentant à signer les conventions, ainsi que tout avenant et tout document afférent.

Impute la dépense et affecte la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 31

Délibération n° : DEL-2026-107

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Opérations de travaux de voirie - Création d'une commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2022, Angers Loire Métropole a repris l'exercice de la compétence "*création, aménagement, et entretien de voirie*". Dans le cadre de son programme annuel de travaux, elle mène sur son territoire des opérations de rénovation et d'aménagement de son réseau de voirie ainsi que des travaux connexes.

Toutes les dispositions sont prises pour minimiser la gêne pendant la durée des travaux et réduire au maximum les délais d'intervention. Des réunions d'information sont également organisées avec les commerçants ayant une activité dans les périmètres concernés. Néanmoins les travaux envisagés sont susceptibles de générer, en raison de leur durée et de leur ampleur, une gêne anormale et spéciale aux commerçants de ces secteurs en raison des difficultés d'accès aux commerces, pouvant influencer sur leur activité.

Création d'un dispositif d'indemnisation :

Angers Loire Métropole se propose de prévenir tout litige avec les commerçants concernés par la mise en place d'une démarche amiable et de créer une commission d'indemnisation intercommunale amiable pour étudier et indemniser, le cas échéant, les préjudices économiques des commerçants. Cette commission sera chargée d'instruire, dans le respect des principes d'indemnisation dégagés par la jurisprudence administrative, les demandes d'indemnisation jugées recevables des commerçants et de formuler une proposition de règlement soumise à la validation du conseil communautaire. Chaque périmètre éligible fera l'objet d'une délibération.

Le règlement en annexe détermine les modalités de fonctionnement de la commission. L'indemnité est calculée à partir d'une perte de marge brute constatée sur la période retenue par la commission en comparaison des trois dernières années en intégrant éventuellement des facteurs spécifiques à l'entreprise (saisonnalité, tendances constatées ...).

La création de cette commission d'indemnisation crée une charge nouvelle pour Angers Loire Métropole au titre de l'exécution de la compétence "*création, aménagement et entretien de voirie*". Les communes concernées verront ainsi leur attribution de compensation révisée à hauteur du montant de cette charge nouvelle, une fois les indemnités versées par Angers Loire Métropole.

Cette commission sera composée des membres ayant voix délibérative suivants :

- le président ou la présidente de la commission, magistrat(e) nommé(e) par le président du tribunal administratif de Nantes,
- un élu communautaire, vice-président d'Angers Loire Métropole, ou son suppléant, élu permanent du conseil communautaire,
- un élu permanent du conseil municipal de la commune concernée par le périmètre des travaux, ou son suppléant, élu permanent du conseil municipal,
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie d'Angers, ou son suppléant,
- un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat, ou son suppléant,
- un représentant de la direction départementale des finances publiques (Ddfip), ou son suppléant,
- un représentant de l'ordre des experts-comptables, ou son suppléant.

Indemnisation de la Présidence :

Le(s) magistrat(s) du tribunal administratif de Nantes nommé(s) pour assurer la présidence de la commission amiable peuvent se prévaloir d'honoraires au titre de leur prestation intellectuelle. La proposition de rémunération des vacations est la suivante :

- séance d'une journée : 200 € brut
- séance d'une demi-journée supérieure à 3h : 100 € brut
- séance d'une demi-journée inférieure à 3h : 80 € brut

Les frais de transport des magistrats sont pris en charge par Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures de M. Patrice MANGEARD, vice-président, et M. Laurent DAMOUR, conseiller communautaire, pour représenter Angers Loire Métropole au sein de la commission communautaire de règlement amiable,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 avril 2026

DELIBERE

Décide la création d'une commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants, portant sur les travaux de voirie et travaux connexes, dont chaque périmètre éligible sera fixé par délibération.

Approuve le règlement de fonctionnement de la commission joint en annexe.

Désigne, en tant que représentants élus d'Angers Loire Métropole pour siéger au sein de cette commission :

- M. Patrice MANGEARD, vice-président délégué à la voirie communautaire en tant que titulaire,
- M. Laurent DAMOUR, conseiller communautaire délégué, élu voirie secteur 2, en tant que suppléant.

Approuve le principe de l'indemnisation de la présidence de la commission d'indemnisation amiable sur la base des éléments mentionnés ci-dessus, ainsi que le remboursement des frais de déplacement.

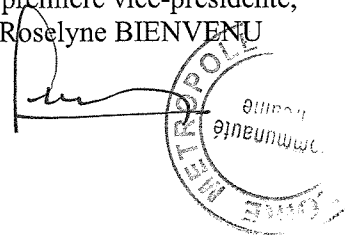
Autorise le président ou son représentant à signer tout document relatif au versement de ces honoraires.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 32

Délibération n°: DEL-2026-108

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Opérations de travaux de voirie - Commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants - Angers - Rue de la Chalouère - Délimitation d'un périmètre d'indemnisation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire du 11 mai 2026, Angers Loire Métropole a acté la mise en place d'un dispositif d'indemnisation des commerçants, portant sur les travaux de voirie et travaux connexes. Elle a ainsi créé la commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants, approuvé son règlement de fonctionnement et désigné les représentants élus d'Angers Loire Métropole pour siéger au sein de cette commission. Chaque périmètre éligible à ce dispositif est ensuite fixé par délibération.

Périmètre d'indemnisation sur Angers :

Des travaux d'aménagement de l'espace public sont en cours rue de la Chalouère, à Angers, depuis le mois de février 2026. Ils doivent durer jusqu'en septembre 2026. Ces travaux, qui se déroulent en trois phases successives, visent à sécuriser les carrefours, à organiser le stationnement, à favoriser les déplacements doux, à améliorer le croisement des véhicules, ainsi qu'à végétaliser.

Il convient de valider le périmètre global d'indemnisation. Le périmètre concerné correspond à celui joint en annexe à la présente délibération :

- Rue de la Chalouère : depuis l'angle avec la rue de Belfort et la Place Ney, jusqu'au boulevard du Vaugareau.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 mai 2026 créant la commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

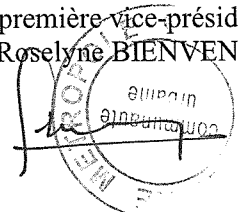
Approuve la délimitation du périmètre désigné ci-dessus.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 33

Délibération n° : DEL-2026-109

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE**

Restructuration de la pyramide du Lac de Maine - Avenant aux marchés de travaux

Rapporteur : Lamine NAHAM

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans le cadre d'un schéma directeur du site du Lac de Maine, il a été décidé de restructurer la pyramide, bâtiment phare du parc, édifiée à la fin des années 70 et qui ne répond plus aux normes actuelles. Ce projet permet de redessiner entièrement l'espace et de doter ce lieu de nouvelles fonctionnalités.

Ces travaux s'inscrivent pleinement dans le cadre de la transition écologique. La priorité est donnée à la sobriété énergétique - avec un objectif de réduction des consommations initiales de plus de 50 % - et à la maîtrise de l'impact carbone du projet (démarche économie circulaire, mise en œuvre de matériaux biosourcés et géosourcés).

Par délibération en date du 17 mars 2025, le conseil de communauté a approuvé la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux, qui s'élève à 3 936 000 € HT (valeur novembre 2024) et a autorisé le lancement de la consultation pour sélectionner les entreprises chargées de leur réalisation. Les travaux décomposés, en 18 lots, ont été attribués pour un montant de 3 908 742,61 € HT.

Par délibération du 19 janvier 2026, une première série d'avenants a été conclue portant le montant total des marchés à 3 964 713,24 € HT.

Suite à des besoins de travaux supplémentaires, il convient de conclure un avenant n°2 sur le lot n°1 « curage – désamiantage », avec l'entreprise EPC Demosten, pour un montant de 38 403,81 € HT.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 4 003 117,05 € HT.

Cet avenant s'inscrit dans le cadre des articles R. 2194-2 à -4 du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 20 avril 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 avril 2026

DELIBERE

Dans le cadre de l'opération de restructuration de la Pyramide du Lac de Maine, approuve l'avenant n°2 à intervenir », avec l'entreprise EPC Demosten, conformément aux indications mentionnées ci-dessus.

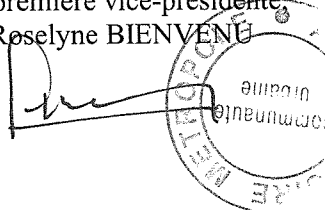
Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer cet avenant, dont le projet est annexé à la présente délibération et à le notifier.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 34

Délibération n° : DEL-2026-110

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Angers - "ZAC Plateau des Capucins" - Alter cités - Financement de l'opération d'aménagement - Garantie d'emprunt obligataire

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(ENT) EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(ENT) ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La SAEML Alter cités envisage de contracter auprès de la société de gestion SIENNA un emprunt obligataire (de type placement privé non coté) d'un montant de 2 000 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'aménagement « ZAC du Plateau des Capucins » située à Angers, dans le cadre d'une concession publique d'aménagement confiée par Angers Loire Métropole.

La SAEML Alter cités sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 80 % du montant emprunté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole.

Considérant le contrat de souscription n° 058201526-5-2026 du 19 mars 2026, joint en annexe, entre la SAEML Alter cités l'emprunteur, et la société de gestion SIENNA.

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 80 % de l'emprunt obligataire (de type placement privé non coté) d'un montant de 2 000 000 € conclu entre la SAEML Alter cités (l'émetteur) et le fonds commun de titrisation géré par Sienna AM France (agissant en qualité de souscripteur) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de souscription n° 058201526-5-2026, du 19 mars 2026, signé des deux parties, afin de financer l'opération d'aménagement « ZAC Plateau des Capucins ».

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

- montant emprunté : émission d'obligations simples portant intérêt à taux fixe pour un montant maximal de 2 000 000 €,
- durée de remboursement : 8 ans,
- périodicité d'amortissement : semi-annuel constant,
- différé d'amortissement : 2 ans,
- taux d'intérêt indicatif : 4,49 %,
- date de maturité : 26 mars 2034.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 600 000 € pour l'ensemble des sommes dues (en principal, intérêts et accessoires) par Alter cités au titre des obligations émises.

Le contrat de souscription n° 058201526-5-2026 du 19 mars 2026 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 80 % du capital restant dû pour la durée totale de remboursement de l'emprunt obligataire et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Alter cités dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la société de gestion SIENNA, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la société Alter cités pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, qui règle les conditions de cette garantie entre la société Alter cités et Angers Loire Métropole.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la garantie d'emprunt.

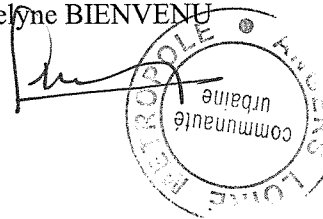
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 35

Délibération n° : DEL-2026-111

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

**Angers - "ZAC du plateau de la Mayenne" - Alter cités - Financement de l'opération d'aménagement
- Garantie d'emprunt obligataire**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La SAEML Alter cités envisage de contracter auprès de la société de gestion SIENNA un emprunt obligataire (de type placement privé non coté) d'un montant de 3 000 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'aménagement « ZAC du Plateau de la Mayenne » située à Angers / Avrillé, dans le cadre d'une concession publique d'aménagement confiée par Angers Loire Métropole.

La SAEML Alter cités sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 80 % du montant emprunté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole.

Considérant le contrat de souscription n° 058201526-5-2026 du 19 mars 2026, joint en annexe, entre la SAEML Alter cités l'emprunteur, et la société de gestion SIENNA.

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 80 % de l'emprunt obligataire (de type placement privé non coté) d'un montant de 3 000 000 € conclu entre la SAEML Alter cités (l'émetteur) et le fonds commun de titrisation géré par Sienna AM France (agissant en qualité de souscripteur) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de souscription n° 058201526-5-2026 du 19 mars 2026, signé des deux parties, afin de financer l'opération d'aménagement « Plateau de la Mayenne ».

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

- montant emprunté : émission d'obligations simples portant intérêt à taux fixe pour un montant maximal de 3 000 000 €,
- durée de l'amortissement : 8 ans,
- périodicité de l'amortissement : semi-annuel constant,
- différé d'amortissement : 2 ans,
- taux d'intérêt : 4,49 %,
- date de maturité : 26/03/2034.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 400 000 € pour l'ensemble des sommes dues (en principal, intérêts et accessoires) par Alter cités au titre des obligations émises.

Le contrat de souscription n° 058201526-5-2026 du 19 mars 2026, est joint en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 80 % du capital restant dû pour la durée totale de remboursement de l'emprunt obligataire et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Alter cités dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la société de gestion SIENNA, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la société Alter cités pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, qui règle les conditions

de cette garantie entre la société Alter Cités et Angers Loire Métropole.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la garantie d'emprunt.

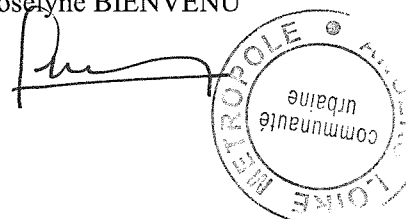
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 36

Délibération n° : DEL-2026-112

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Angers - Quartier Monplaisir NPNRU - Alter public - Opération d'aménagement urbain - Garantie d'emprunt

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La société Alter public envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôt et consignations un emprunt d'un montant de 3 000 000 €.

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, cet emprunt est destiné à financer l'opération d'aménagement sur les secteurs du « Parc Hébert » et de la « Cité Scolaire », situés dans le quartier Monplaisir à Angers.

La société Alter public sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 80 % du montant emprunté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant le contrat de prêt n°182208, joint en annexe, signé entre la société Alter public ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 80 % à la société Alter public pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 000 000 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°182208, signé des deux parties, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'opération d'aménagement sur les secteurs du « Parc Hébert » et de la « Cité Scolaire », situés dans le quartier Monplaisir à Angers.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 400 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n°182208 signé est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 80 % du capital restant dû pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société Alter public, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, Angers Loire Métropole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la société Alter public pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, qui règle les conditions de cette garantie entre la société Alter public et Angers Loire Métropole.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la garantie d'emprunt.

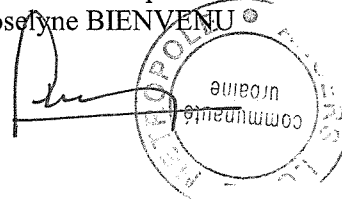
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 37

Délibération n° : DEL-2026-113

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Autorisation de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat - Ouverture de comptes à terme

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales de déposer tous leurs fonds disponibles auprès de l'Etat. Pour autant, quelques dérogations à ce principe existent.

L'article L. 1618-2 du code général des collectivités territoriales permet ainsi de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent :

- de libéralités (dons ou legs),
- de l'aliénation d'un élément de patrimoine,
- d'emprunt dont l'emploi est différé pour de raisons indépendantes de la volonté de la collectivité,
- de recettes exceptionnelles dans l'attente de leur réemploi détaillées comme suit : indemnités d'assurance, sommes perçues à l'occasion d'un litige, recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques, dédits ou pénalités reçus à l'issue d'un contrat.

Par dérogation, les fonds énumérés ci-dessus peuvent être placés sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat. Ces fonds sont rémunérés selon un barème national en fonction de la durée de placement de 1 à 12 mois.

Les placements à court terme réalisés depuis l'exercice 2023 ont permis l'encaissement de plus de 550 000 € de produits financiers.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 1618-1 à L. 1618-2

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

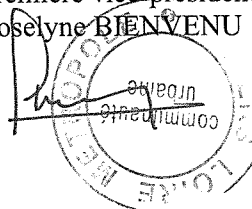
Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place et à la gestion de comptes à terme ouverts auprès de l'Etat pour placer les fonds provenant des recettes prévues par l'article L 1618-2 du code général des collectivités territoriales.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télerecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 38

Délibération n° : DEL-2026-114

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Finances - Régularisation des comptes de tiers - Créances éteintes - Admissions en non-valeur.

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le service de gestion comptable d'Angers demande de soumettre à l'approbation du conseil de communauté les états de **créances éteintes** des budgets des exercices 2020 à 2025, pour un montant de 23 957,37 €. L'irrecouvrabilité de ces créances résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'oppose à toute action en recouvrement, comme le prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Est par ailleurs proposée l'**admission en non-valeur** de diverses créances, pour un montant total de 93 360,01 €. Le comptable public la sollicite lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement (notamment : insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers). L'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Eteint définitivement les créances irrecouvrables pour un montant de 23 957,37 € :

- budget principal : 15,42 €
- budget Eau : 23 936,40 €
- budget assainissement : 5,55 €

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Mme la responsable du service de gestion comptable d'Angers, les créances pour un montant total de 93 360,01 € répartis comme suit :

- budget principal : 18 766,66 €
- budget Déchets : 517,38 €
- budget Eau : 72 619,04 €
- budget Assainissement 1 456,93 €

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Rosélyne BIENVENU

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 39

Délibération n° : DEL-2026-115

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Angers - "Angers Rive Droite" - Alter services - Réseau de Chaleur - Garantie d'emprunt obligataire

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGÉARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La SPL Alter services envisage de contracter auprès de la société de gestion SIENNA un emprunt obligataire (de type placement privé non coté) d'un montant de 5 000 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer le réseau de chaleur urbain « Angers Rive Droite », dans le cadre d'un contrat de prestations intégrées confié par Angers Loire Métropole.

La SPL Alter services sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 50 % du montant emprunté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole.

Considérant le contrat de souscription n° 528810393-5-2026 en date du 19 mars 2026, joint en annexe, entre la SPL Alter services l'emprunteur, et la société de gestion SIENNA

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 50 % de l'emprunt obligataire (de type placement privé non coté) d'un montant de 5 000 000 € conclu entre la SPL Alter services (l'émetteur) et le fonds commun de titrisation géré par Sienna AM France (agissant en qualité de souscripteur) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de souscription n° 528810393-5-2026 du 19 mars 2026, signé des deux parties, afin de financer le développement du réseau de chaleur « Angers Rive Droite ».

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

- montant emprunté : émission d'obligations simples portant intérêt à taux fixe pour un montant maximal de 5 000 000 €,
- durée de remboursement : 10 ans,
- périodicité d'amortissement : semi-annuel constant,
- différé d'amortissement : 2 ans,
- taux d'intérêt : 4,43 %,
- date de maturité : 26 mars 2036.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 500 000 € pour l'ensemble des sommes dues (en principal, intérêts et accessoires) par Alter services au titre des obligations émises.

Le contrat de souscription n° 528810393-5-2026 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 50 % du capital restant dû pour la durée totale de remboursement de l'emprunt obligataire et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Alter services dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la société de gestion SIENNA, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la SPL Alter services pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, qui règle les conditions de cette garantie entre la SPL Alter services et Angers Loire Métropole.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la garantie d'emprunt.

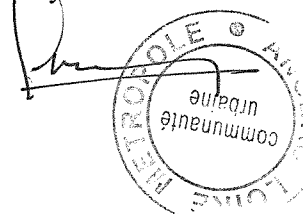
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, Mme Alexa CHAMORET, Mme Anita DAUVILLON, Mme Karine ENGEL, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 40

Délibération n° : DEL-2026-116

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

Prestations de traiteurs - Marché porté par la centrale d'achats d'Angers Loire Métropole au bénéfice de tous ses adhérents - Autorisation de signature des contrats

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSI, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La collectivité organise tout au long de l'année de nombreux événements (réunions de travail, rencontres institutionnelles, inaugurations, manifestations culturelles) nécessitant le recours à des prestations de restauration.

Ces besoins sont aujourd'hui couverts selon des pratiques dispersées entre les services, tant dans les modalités de commande que dans le choix des prestataires, ce qui ne permet pas toujours d'assurer une homogénéité des prestations ni une lisibilité optimale des coûts.

Dans ce contexte, et par application de l'article L.2113-2 du code de la commande publique, un marché de prestations de traiteur a été lancé le 23 décembre 2025 par Angers Loire Métropole dans le cadre de la Centrale d'achat, au bénéfice de ses adhérents, notamment les communes du territoire.

Celles-ci pourront, si elles en font le choix, recourir à ce marché par la signature d'une simple lettre d'engagement.

Ce dispositif vise à garantir des prestations de qualité, à mieux maîtriser les coûts et à simplifier les démarches des services.

Le marché est alloué afin de favoriser la concurrence, d'éviter toute dépendance à un opérateur unique et de permettre une réponse adaptée à la diversité des besoins.

L'analyse des offres reposera sur un équilibre entre valeur technique et prix, en intégrant des exigences en matière de développement durable et d'achats responsables.

Enfin, ce dispositif contribue à soutenir les entreprises locales, notamment les plus petites, en facilitant leur accès à la commande publique.

La consultation, allouée, est lancée sous la forme d'accords-cadres sans minimum et avec un montant maximum fixé à 2 039 998 € HT sur la durée totale du marché.

Le marché est conclu pour une période initiale de deux ans, reconductible une fois pour une durée équivalente.

Le rapport d'analyse des offres présenté, à la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 2 mars 2026, a retenu les entreprises suivantes :

- lot n°1 - Cocktails apéritifs, déjeunatoires ou dinatoires et pauses : attribué aux sociétés Grenier Gourmet et Class'Croute, pour un montant maximum de 750 000 € HT,
- lot n°2 - Plateaux-repas : attribué à l'entreprise Grenier Gourmet, pour un montant maximum de 950 000 € HT,
- lot n°3 - Buffets : attribué aux entreprises Grenier Gourmet et Class'Croute, pour un montant maximum de 300 000 € HT ;

- lot n°4 - Petits-déjeuners et collation : attribué au groupement composé des associations Resto Troc, Agape et Solidarifood ainsi que l'entreprise Coup de Cœur, pour un montant maximum de 39 998 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le code de la commande publique,

Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 2 mars 2026,

DELIBERE

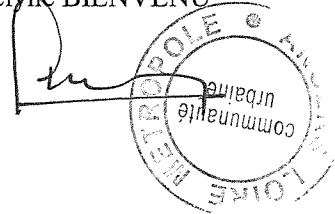
Autorise le président d'Angers Loire Métropole, la première vice-présidente, le président délégué de la CAO, à signer et à notifier, pour le compte de la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole, conformément à son règlement intérieur, l'ensemble des actes relatifs à la procédure de passation ainsi que les accords-cadres issus de la consultation ayant pour objet des prestations de service traiteur.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 41

Délibération n° : DEL-2026-117

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

Accord-cadre de prestations techniques de sonorisation, d'éclairage et de mise à disposition de matériels pour les événements de la ville d'Angers et Angers Loire Métropole

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(ENT) EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(ENT) ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112

Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82

Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94

M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI

M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94

Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84

Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105

M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89

Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole organisent régulièrement des événements (culturels, institutionnels, sportifs ou grand public) nécessitant des prestations techniques de sonorisation, de mise en lumière ainsi que la mise à disposition de matériels, avec ou sans techniciens.

Ces prestations sont essentielles pour garantir la qualité des événements, la sécurité des installations et la continuité du service public.

Le marché actuellement en cours arrive à échéance le 12 mai 2026.

Afin d'assurer la continuité des prestations, une nouvelle consultation a été lancée le 26 janvier 2026 par Angers Loire Métropole, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes constitué avec la Ville d'Angers.

Ce marché, structuré en plusieurs lots, prend la forme d'un accord-cadre activé selon les besoins, sans minimum et avec un montant maximum de 800 000 € HT par période de deux ans. Le marché dure quatre ans. Chaque période d'exécution est de deux ans.

Il est conclu pour une durée initiale de deux ans, reconductible une fois pour une durée identique, soit une durée totale maximale de quatre ans.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

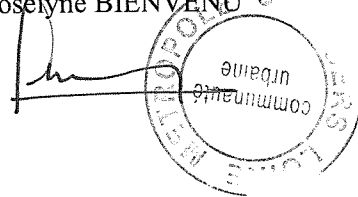
Autorise le président d'Angers Loire Métropole, la première vice-présidente, le président délégué de la CAO, à signer et à notifier pour le compte d'Angers Loire Métropole et de tous les membres du groupement conformément à la convention de groupement de commande (coordonnateur Angers Loire Métropole) l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet accord-cadre de prestations techniques de sonorisation, d'éclairage et de mise à disposition de matériels pour les événements de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, avec les entreprises retenues et pour les montants indiqués ci-dessus.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 mai 2026

Dossier N° 42

Délibération n° : DEL-2026-118

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - RESSOURCES HUMAINES

Élections professionnelles - Renouvellement des instances représentative du personnel - Suppression du paritarisme numérique - Constitution d'un comité social territorial (CST) unique - Renouvellement des commissions administratives paritaires (CAP) et de la commission consultative paritaire (CCP)

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt-six le lundi onze mai à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Aykel GARBAA, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Claire SIBILEAU

ETAI(EN)T ABSENT(ES) :

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Julien GUILLANT
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-112
Mme Christine FARGES a donné son pouvoir à M. Augustin THIEFFRY jusqu'à la DEL-2026-82
Mme Josy FROGER a donné son pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN à partir de la DEL-2026-94
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI
M. Arnaud HIE a donné son pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à la DEL-2026-94
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Nabila OTMANI a donné son pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL 2026-84
Mme Isabelle PRIME a donné son pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-105
M. Florian RAPIN a donné son pouvoir à Mme Anita DAUVILLON jusqu'à la DEL-2026-89
Mme Claire SIBILEAU a donné pouvoir à M. Baris BOY

Mme Roselyne BIENVENU, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 mai 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Des élections professionnelles auront lieu du 3 au 10 décembre 2026 afin d'élire les représentants du personnel des instances de participation pour une durée de quatre ans. Il s'agit :

- du comité social territorial, organe consultatif qui émet des avis préalables aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, à l'évolution des administrations, aux orientations stratégiques de politique de ressources humaines.
- des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire qui ont compétence pour traiter des sujets relatifs aux carrières individuelles.

Concernant le comité social territorial, rappelons que l'article L. 251-7 du code général de la fonction publique prévoit qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants, de créer un comité social territorial commun. Aussi, après concertation avec les organisations syndicales et avis du comité social territorial, il est proposé de maintenir le regroupement décidé en 2018 ;

Les élections des représentants du personnel du comité social territorial de décembre 2026 seront donc réalisées sur la base d'effectifs communs qui permettent la création d'un comité social territorial commun et d'établir des listes d'électeurs et des listes de candidats communes aux trois collectivités suivant les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé arrêtés au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

- commune d'Angers	= 2 989 agents	} soit un total de 4 386 agents
- Angers Loire Métropole	= 994 agents	
- CCAS d'Angers	= 403 agents	

Il a été recensé :

- pour la commune d'Angers : 2 989 agents dont 1 746 femmes et 1 243 hommes,
- pour Angers Loire Métropole : 994 agents dont 283 femmes et 711 hommes,
- pour le CCAS d'Angers : 403 agents dont 348 femmes et 55 hommes.

I - Modalités de représentation aux instances

Depuis la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les réformes engagées depuis 2010 ont été codifiées par l'ordonnance du 24 novembre 2021 et traduites dans de nouvelles dispositions trouvant à s'appliquer à l'occasion des élections professionnelles :

- l'élection ne concernera que le comité social territorial (CST), les commissions administratives paritaires (CAP) et la commission consultative paritaire (CCP) ; les représentants du personnel membres de la Formation Spécialisée seront librement désignés par les organisations syndicales sur la base du nombre de voix obtenues par chacune à l'élection au Comité Social Territorial ;
- la suppression du paritarisme numérique concernant le comité social territorial et en son sein la formation spécialisée (cette disposition ne concerne pas les CAP et la CCP pour lesquelles l'obligation de parité numérique entre le collège employeur et celui des représentants du personnel demeure) ;
- la CCP réunit les trois catégories d'emplois en une seule instance.

Au sein du CST (et de la formation spécialisée) l'avis des membres du collège employeur n'est plus recueilli.

II - Nombre de représentants du personnel aux instances

Il est proposé que le nombre maximum de représentants du personnel élus aux instances, soit :

- pour le comité social territorial : 15 représentants titulaires et 15 représentants suppléants ;
- pour la formation spécialisée : 15 représentants titulaires et 15 représentants suppléants.

Pour les CAP et la CCP : le nombre de représentants du personnel, titulaires et suppléants, à désigner par catégories (distinctes ou confondues) sera conforme aux seuils prévus par la réglementation.

III - Modalités d'organisation matérielle et technique des élections professionnelles

Les élections au comité social territorial, aux commissions administratives paritaires et à la commission consultative paritaire se tiennent au suffrage direct, par un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le recours au vote électronique a été adopté par arrêté du 19 février 2026. Les modalités de ce vote seront précisées dans un prochain arrêté.

Le mandat des représentants du personnel élus court jusqu'aux prochaines élections.

Un plan de communication sera élaboré pour favoriser la participation des agents à ces élections.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le code général des collectivités Territoriales ;

Vu le code électoral, notamment l'article L6 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 mai 2026

DELIBERE

Approuve le rattachement des agents de la communauté urbaine Angers Loire Métropole au comité social territorial commun avec la Ville d'Angers et le centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers.

Afin de déterminer le nombre de représentants du personnel devant siéger aux différentes instances, la collectivité a arrêté l'effectif des agents relevant de chacun des comités ou commissions au 1^{er} janvier 2026.

Fixe pour le comité social territorial le nombre de sièges de titulaires du collège des représentants du personnel à 15 et un nombre de sièges de suppléants égal à 15, et, dans le cadre de la suppression de la parité numérique, retient un nombre de sièges de titulaires inférieur pour le collège des représentants de la collectivité, soit 2 titulaires.

Fixe pour la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail le nombre de sièges de titulaires du collège des représentants du personnel à 15 et un nombre de sièges de suppléants égal à 15, et dans le cadre de la suppression de la parité numérique, retient un nombre de sièges de titulaires inférieur pour le collège des représentants de la collectivité, soit 2 titulaires.

N'accorde pas voix délibérative aux membres titulaires du collège employeur du comité social territorial et ceux de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail.

Pour les commissions administratives paritaires (CAP), fixe le nombre de sièges comme suit :

- CAP de la catégorie A : 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 123 agents, dont 53 femmes et 70 hommes), 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité ;

- CAP de la catégorie B : 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 103 agents, dont 42 femmes et 61 hommes), 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité ;
- CAP de la catégorie C : 6 titulaires et 6 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 550 agents, dont 139 femmes et 411 hommes), 6 titulaires et 6 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité.

Pour la commission consultative paritaire, fixe le nombre de sièges comme suit :

- 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif cumulé de 204 agents, dont 57 femmes et 147 hommes) ;
- 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

